29e ANNÉE — T. XLIV
N° 1002 — 26 octobre 1947



# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

*PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS*

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 12 francs
Abonnements { Un an : 260 francs
Six mois : 140 francs

*ACTION CATHOLIQUE*

## " C'est l'heure de l'action. Êtes-vous prêts ? "

### DISCOURS DE S. S. PIE XII
### *aux hommes de l'Action catholique italienne* (7. 9. 47) [1]

*L'Action catholique italienne a célébré, au début de septembre, le 25e anniversaire de sa fondation par Pie XI. Un Congrès national a eu lieu à Rome. Des milliers de congressistes étaient présents aux diverses réunions tenues aux thermes de Caracalla, au stade de Domitien, ainsi qu'aux cérémonies religieuses célébrées aux basiliques de Saint-Jean de Latran et de Saint-Paul-hors-les-Murs. Le dimanche 7 septembre, après s'être groupés au Colisée, les militants se sont rendus, précédés de leurs étendards et de leurs musiques, sur la place Saint-Pierre, pour l'audience pontificale. Venu de Castelgandolfo, le Pape prononça du parvis de la basilique, où se trouvait son trône, le discours que nous reproduisons ci-dessous, et épingla ensuite sur l'étendard de l'Union des groupements d'Action catholique une médaille d'or à son effigie. A cette audience assistaient les cardinaux Canali, Pizzardo, de Gouveia ; NN. SS. Montini et Tardini, de la Secrétairerie d'Etat, de nombreux archevêques et évêques, l'assistant ecclésiastique général de l'Action catholique, Mgr Urbani ; son président, l'avocat Veronese ; le président de l'Union des hommes, le professeur Luigi Gedda ; des ministres, des députés, des membres du corps diplomatique. Les assistants, environ 300 000, couvraient entièrement l'immense place de Saint-Pierre et la vaste avenue de la Conciliazione.*

*Dans son discours, le Pape déclara que « le temps de la réflexion et des projets est terminé ; c'est l'heure de l'action ». Même par des actes héroïques, les catholiques doivent s'acquitter de leur tâche présente et donner un effort intense en cette heure d'épreuve. Les membres de l'Action catholique doivent défendre et servir la paix et la justice, éliminer l'ignorance religieuse, sanctifier le dimanche, assurer le salut de la famille chrétienne, travailler à faire régner une plus grande justice sociale par une répartition plus équitable des biens de la terre.*

(1) Traduit de l'italien (voir *Osservatore Romano* du 8-9. 9. 47) par J. THOMAS-D'HOSTE.

Un sentiment de réconfort, de joie et de juste fierté remplit Notre âme, chers fils, en vous voyant aujourd'hui rassemblés ici devant Nous, en rangs serrés ; multitude imposante, telle une mer ondoyante, dont les flots viennent s'entrechoquer jusque sous le portique du plus grand temple de la chrétienté.

#### *Le Congrès, manifestation de reconnaissance et marche en avant.* [1]

A Nous qui vous saluons avec une paternelle satisfaction, vous apparaissez comme l'expression vivante d'un cri de reconnaissance, qui du plus profond de vos cœurs monte vers le Seigneur tout-puissant, pour le bien qu'il a opéré durant les vingt-cinq dernières années par le ministère des hommes d'Action catholique. Il suffit d'un rapide regard sur les buts de votre Union : perfectionnement religieux et moral des membres ; éducation sociale et civile suivant les enseignements de l'Eglise ; accroissement de la vie chrétienne et défense de la liberté de l'Eglise dans toutes ses manifestations ; restauration du règne du Christ dans la famille, à l'école, dans les institutions publiques, dans toute la vie économique et sociale. Un tel regard, disons-Nous, sur votre programme est suffisant pour rappeler à l'esprit tout ce que vous avez, avec une foi si vive, osé, réalisé, obtenu, au prix de difficultés et de peines que vous avez affrontées et surmontées.

Après Dieu, votre gratitude s'adresse également à vos chefs, aussi bien à ceux de la hiérarchie ecclésiastique qu'à ceux du laïcat ;

(1) Tous les sous-titres sont de la *D. C.*

avant tout, à Notre inoubliable prédécesseur Pie XI, fondateur et Père de votre organisation. Puis aux autres, aux vivants, ici présents, non moins qu'aux trépassés ; vous connaissez leurs noms, que les Annales de l'Action catholique rappelleront toujours avec honneur et qui sont caractérisés par les trois mots, si familiers auprès de vous : hommes de *prière,* de riche vie religieuse et intérieure ; hommes d'*action,* d'inlassable activité pour la cause catholique ; hommes de *sacrifice,* de généreux dévouement au Christ, à l'Eglise, au Pape.

Mais plus encore que le témoignage de votre reconnaissance et de votre satisfaction pour tout ce qui a déjà été obtenu, votre assemblée est la manifestation d'une volonté tenace, solide comme le granit, d'une ardeur pour le présent et pour l'avenir, puisée aux forts principes, s'inspirant de vues claires et animée de fermes résolutions. Votre 25e anniversaire est pour vous, non seulement une position conquise à consolider, mais encore un point d'appui pour un saut en avant vers un plus lointain et plus vaste horizon. Pareille volonté est vraiment nécessaire au moment présent.

### *C'est l'heure de l'action, de l'épreuve, de l'effort intense.*

Il y a maintenant cinq ans, en ce même mois de septembre, Nous avons amplement parlé de l'homme d'Action catholique, de sa collaboration à la renaissance spirituelle de la société, de son influence sur la famille, sur la vie professionnelle, sur le monde extérieur. Les tâches dont Nous parlâmes alors se présentent aujourd'hui à vous avec une urgence qu'on pourrait difficilement concevoir plus grande. Chacune de ces tâches — et elles sont nombreuses — est extrêmement pressante et exige le plus consciencieux accomplissement, bien souvent même des actes de véritable héroïsme. Et il n'y a pas de temps à perdre.

Le temps de la réflexion et des projets est passé ; c'est l'heure de l'action. Etes-vous prêts ?

Les fronts opposés, dans le domaine religieux et moral, se délimitent toujours plus clairement ; c'est l'heure de l'épreuve.

La dure course dont parle saint Paul est engagée ; c'est l'heure de l'effort intense. Quelques instants seulement peuvent décider de la victoire. Regardez votre Gino Bartali, membre de l'Action catholique ; à plusieurs reprises, il a gagné le fameux « maillot ». Prenez part, vous aussi, à ce championnat idéal, de façon à conquérir une bien plus belle palme : *Sic currite ut comprehendatis* (*I Cor.*, IX, 24).

### *Les champs d'activité des membres de l'Action catholique.*

Quels sont pour vous, hommes d'Action catholique, les points les plus importants dans cette épreuve, les champs principaux de votre activité ? Nous croyons devoir en signaler brièvement cinq surtout :

1° CULTURE RELIGIEUSE. — Une profond[e] solide connaissance de la foi catholique, d[e] ses vérités, de ses mystères, de ses forc[es] divines. On a forgé l'expression « anémie d[e] la vie religieuse ». Elle sonne comme un c[ri] d'alarme. Cette anémie, il faut l'imputer — en premier lieu et dans toutes les classe[s] aussi bien chez les gens instruits que chez l[es] travailleurs manuels — à l'ignorance souve[nt] presque absolue des choses religieuses. Cet[te] ignorance doit être combattue, extirpé[e,] vaincue. Cette tâche regarde premièrement [le] clergé, et c'est pourquoi Nous conjurons N[os] vénérables Frères dans l'épiscopat de ne rie[n] omettre, afin que les prêtres remplissent ple[i]nement un aussi grave devoir.

Mais c'est ensuite à vous, chers fil[s,] d'aider l'Eglise dans cette œuvre. Nourrisse[z-]vous vous-mêmes avant tout, esprit et cœu[r,] de la nourriture substantielle de la foi cath[o]lique telle qu'elle se présente à vous da[ns] tout l'enseignement vivant de l'Eglise, da[ns] les Saintes Ecritures dont le Saint-Esprit lu[i-]même est l'auteur, dans la liturgie sacré[e,] dans les pieuses dévotions approuvées [,] dans toute la saine littérature religieus[e.] Ensuite apportez et répandez la vérité [de] cette foi, largement, dans chaque ville, da[ns] chaque village, dans chaque coin, même [le] plus retiré, de votre beau pays, comme l'a[ir] vital qui est diffusé et pénètre partout, env[e]loppe et embrasse tout ; répandez-la par[ti]culièrement parmi ceux que des circon[s]tances malheureuses ont entraînés dans l'i[n]crédulité.

2° SANCTIFICATION DES FÊTES. — [Le] dimanche doit redevenir le jour du Seigneu[r,] de l'adoration et de la glorification de Die[u,] du Saint Sacrifice, de la prière, du repos, [du] recueillement et de la réflexion, du joye[ux] rassemblement dans l'intimité de la famil[le.] Une douloureuse expérience a enseigné qu[e] pour beaucoup, même pour ceux qui, dura[nt] la semaine, ont travaillé honnêtement et as[si]dûment, le dimanche est devenu le jour [du] péché.

Mettez-vous donc de toutes vos forces s[ur] la défensive, afin qu'un grossier matér[ia]lisme, un excès de plaisirs profanes, la pl[us] éhontée corruption morale dans les écrits [et] dans les spectacles, n'accaparent pas [le] dimanche, pour effacer de son visage l'e[m]preinte divine et égarer les âmes dans [le] péché et dans l'irréligion. L'issue de la lu[tte] entre la foi et l'incrédulité dépendra vr[ai]ment, en grande partie, de ce que l'un [et] l'autre camps opposés sauront faire [du] dimanche. Portera-t-il encore gravé sur s[on] front, clair et resplendissant, le nom sa[int] du Seigneur, ou ce nom sera-t-il, d'u[ne] manière impie, terni et oublié ? Il y a là [un] immense champ d'action qui vous atte[nd.] Allez courageusement à l'ouvrage et cont[ri]buez à redonner le dimanche à Dieu, [au] Christ, à l'Eglise, à la paix et au bonhe[ur] des familles.

3° SAUVETAGE DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE. L'Italie doit conserver ce qui fut toujours [sa] gloire et sa force : la mère chrétienne ; [il] faut conserver l'éducation chrétienne de [la] jeunesse et, par conséquent aussi, l'éc[ole]

chrétienne ; il faut conserver le foyer chrétien, forteresse de la crainte de Dieu, de l'inviolable fidélité, de la sobriété, de l'amour et de la paix, foyer où domine cet esprit dont était pénétrée, à Nazareth, la maison de Joseph, votre céleste patron.

Sauver la famille chrétienne, telle est précisément la mission principale de l'Homme catholique. Ne l'oubliez pas : de ce qu'il est et de ce qu'il veut dépend, non moins que de la femme elle-même, le sort de la mère et de la famille italienne.

4° Justice sociale. — Nous confirmons ce que Nous avons eu l'occasion d'exposer encore récemment. Pour les catholiques, le chemin à suivre pour arriver à la solution de la question sociale est clairement indiqué par la doctrine de l'Eglise ; et la bénédiction divine reposera sur votre travail, si vous ne vous écartez d'un seul pas de cette voie. Vous n'avez pas besoin d'imaginer des solutions voyantes ou de rechercher des résultats trompeurs au moyen de phrases faciles et vides. Mais ce à quoi vous pouvez et devez tendre c'est vers une plus juste distribution de la richesse. Elle est et reste un point du programme de la doctrine sociale catholique.

Sans doute le cours naturel des choses comporte avec soi — et ce n'est ni économiquement ni socialement anormal — que les biens de la terre soient, dans certaines limites, inégalement divisés. Mais l'Eglise s'oppose à l'accumulation de ces biens dans les mains d'un nombre relativement petit de richissimes, tandis que de vastes couches du peuple sont condamnées à un paupérisme et à une condition économiquement indigne d'êtres humains.

Une plus juste distribution de la richesse est donc un but social élevé, digne de vos efforts. Mais sa réalisation suppose que les particuliers et les collectivités manifestent pour les droits et les besoins d'autrui cette même compréhension qu'ils ont pour leurs propres droits et leurs propres besoins. Cultivez-en vous-mêmes ce sentiment et le réveiller ensuite chez les autres, est une des plus nobles tâches des hommes d'Action catholique.

5° Loyauté et véracité dans la vie civique. — Un autre sentiment moral doit retrouver dans le même esprit son renouveau : la loyauté et la véracité au sein de la communauté humaine, la conscience de la responsabilité envers le bien général. Il est inquiétant de voir jusqu'à quel point, comme conséquence des incroyables troubles de la guerre et de l'après-guerre, la fidélité et l'honnêteté dans la vie économique et sociale ont disparu.

Ce qui se manifeste dans ce domaine n'est plus seulement un défaut extérieur de caractère, c'est encore une grave maladie interne qui se révèle, une intoxication spirituelle, cause aussi en grande partie de cette anémie religieuse.

Le chaos économique et financier, effet de tout grand cataclysme, a stimulé et excité la soif du lucre, qui pousse les esprits à de louches spéculations et manœuvres, au préjudice de la population tout entière. Nous avons toujours blâmé et condamné de tels manèges, de quelque côté qu'ils viennent, non moins que tout commerce illicite, toute falsification, toute inobservance des justes lois émanées de l'Etat pour le bien de la communauté civile.

Il appartient donc aux hommes d'Action catholique de collaborer à la guérison de ce mal par la parole et par l'exemple, par le propre exemple avant tout et puis aussi par la plus efficace influence sur l'opinion publique.

### *La devise : Église, Famille, Travail. — Consignes.*

Nous ne croyons pas pouvoir mieux résumer vos résolutions pour l'accomplissement desquelles vous travaillez déjà avec tant d'ardeur que par cette devise choisie par vous : *Eglise, famille, travail,* devise qui vous accompagnera au cours des vingt-cinq années prochaines *et ultra.* En attendant, au début de cette nouvelle période, veuillez imprimer dans votre âme les deux consignes suivantes :

1° Soyez larges de cœur. — Partout où vous rencontrerez pour la cause du Christ et de l'Eglise une sincère bonne volonté, activité, intelligence, sagacité, soit dans vos propres rangs, soit en dehors de l'Action catholique, même si elles se présentent sous des formes d'apostolat nouvelles, mais saines, réjouissez-vous-en, ne les empêchez pas, au contraire, maintenez une cordiale amitié avec elles et aidez-les, chaque fois que votre appui est possible, désiré ou attendu. Les besoins auxquels l'Eglise doit faire face à l'heure présente sont si nombreux et si urgents que bienvenue est toute main qui offre sa généreuse coopération.

2° *Ayez constamment vivant dans l'esprit et dans le cœur l'idéal, dont la grandeur se traduit par le rythme énergique de votre « hymne » : non seulement défenseur, mais encore conquête.* Assurément, la protection et la conservation de l'effectif actuel des forces catholiques parmi votre peuple est déjà en soi une entreprise hautement méritoire. Cependant on a coutume de dire que quiconque se borne à rester constamment sur la défensive, perd lentement. Et en réalité l'Action catholique doit être plus que la simple cohésion des fidèles catholiques. Son but final est de regagner ce qui a été perdu et de faire de nouvelles conquêtes. C'est pourquoi vous ne devez pas vous reposer jusqu'à ce que ces classes d'hommes cultivés et la partie des travailleurs qui, par suite de malheureuses circonstances, se sont éloignés du Christ et de l'Eglise, aient retrouvé le chemin du retour.

### *Progresser et conquérir les âmes comme l'Église des premiers siècles.*

Ne vous renfermez pas en vous-mêmes, mais pénétrez dans les rangs étrangers pour ouvrir les yeux des gens égarés et trompés aux richesses de la foi catholique. Parfois des malentendus seulement, plus souvent encore une complète ignorance, les séparent de vous. Nombreux sont ceux qui, parmi eux, attendent peut-être un cœur aimant de votre part, une franche explication, une parole

libératrice. Dans l'art de gagner les hommes, vous pouvez apprendre quelque chose même de vos adversaires. Mieux encore : faites comme les chrétiens des premiers siècles ! Ainsi seulement, par une action et une pénétration toujours nouvelles dans le monde païen, l'Eglise, après d'humbles commencements, peut croître et progresser, souvent au milieu d'indicibles souffrances et martyres, d'autrefois durant des périodes de plus ou moins grande tranquillité, de plus ou moins larges moments de souffle, jusqu'à ce que, au bout de trois siècles, le puissant Empire se vît contraint de s'avouer vaincu et de conclure la paix avec l'Eglise.

### *La Jeunesse immortelle de l'Église.*

C'est vrai, dira peut-être quelqu'un, mais l'Eglise était jeune alors. L'Eglise est toujours jeune ! Force et vertu de Dieu, gardienne et dispensatrice éternelle du divin dans le monde, elle ne peut, au cours des siècles, succomber sous le poids de l'âge, mais, pure de toute erreur, elle vit une vie indestructible et retrouve toujours à nouveau sa vigueur juvénile, suivant la volonté et avec la grâce de Celui qui est à sés côtés jusqu'à la consommation des siècles.

Mais la jeunesse immortelle de l'Eglise se manifeste — ô chose admirable ! — spécialement dans la douleur. Elle est « *Epouse de sang* » (cfr. Exod. 4. 25). Ses enfants, ses ministres, calomniés, emprisonnés, tués, égorgés sont dans le sang. Qui jamais aurait cru possible, en ce XX[e] siècle — après tant de progrès de civilisation, après tant d'affirmations de liberté — tant d'oppressions, tant de persécutions, tant de violences ? Cependant l'Eglise ne craint pas. Elle veut être Epouse de sang et de douleur, pour reproduire en elle-même l'image de son divin Epoux, pour souffrir, pour combattre, pour triompher avec lui.

### *Saint Joseph, patron de l'Action catholique. Les bienheureux Contardo Ferrini et Maria Goretti.*

Vous voulez, chers fils, regagner les hommes au Christ et à l'Eglise. *Au Christ :* il n'y a jamais eu d'homme aussi près du Rédempteur par des liens domestiques, par des rapports quotidiens, par une harmonie spirituelle et par la vie divine de la grâce, que Joseph, de la race de David, et néanmoins humble travailleur manuel. *A l'Eglise :* il est le patron de l'Eglise universelle. Comment donc ne le choisiriez-vous pas, vous aussi, comme votre céleste Protecteur ? Vous avez déployé devant Nous le Labarum de votre Union. Nous confions vos personnes et votre œuvre, vos épreuves et vos espérances à l'amour paternel de saint Joseph, non moins qu'à la toute-puissante intercession de son épouse, la très pure Vierge et Mère de Dieu, Marie.

Nous vous recommandons en même temps, vous et votre avenir, à vos deux compatriotes qu'au printemps dernier Nous avons élevés à la gloire des bienheureux, Contardo Ferrini et Maria Goretti. Contardo Ferrini est le modèle de l'homme catholique de nos jours. Maria Goretti a conquis le cœur du peuple — non seulement des femmes et des petites filles, mais encore des hommes et des jeunes gens — sans doute aussi parce que sa courte vie terrestre représente l'existence de millions de bons Italiens, existence qui, à son tour, se résume dans trois mots : Eglise, famille, travail ; mais surtout parce qu'elle a scellé de son propre sang sa fidélité au commandement de Dieu et son amour pour le Christ. Puisse la toute jeune martyre vous obtenir courage, fermeté et victoire en cette heure grave et décisive !

### *A l'exemple du Pape, servir la paix réelle et juste.*

A l'intercession de la Mère de Dieu et des saints, Nous confions enfin ce bien après lequel vous tous, le peuple italien tout entier et la grande famille des nations, soupirent si ardemment : *la paix ;* non pas seulement la paix apparente et juridique, mais la paix réelle et juste. Nous-même — les ennemis du Pape, auxquels vont également Notre amour et Nos vœux de bonheur, peuvent, à leur gré, travestir Nos intentions et Nos paroles — Nous-même. Nous avons toujours servi et servirons toujours, aussi longtemps qu'il Nous restera un souffle de vie, la cause de la véritable paix. Faites-vous, vous aussi, hommes d'Action catholique, champions de cette sainte cause. Servir la paix, c'est servir la justice. Servir la paix, c'est servir les intérêts du peuple, spécialement des humbles et des déshérités. Servir la paix, c'est regarder l'avenir d'un œil sûr et ferme. Servir la paix, c'est hâter le jour où tous les peuples, sans exception, cessant leurs rivalités et leurs querelles, se réuniront dans un embrassement fraternel. Servir la paix, c'est sauver la civilisation. Servir la paix, c'est préserver la famille humaine d'indicibles malheurs nouveaux. Servir la paix, c'est élever les esprits vers le ciel et les arracher à la domination de Satan. Servir la paix, c'est pratiquer la loi souveraine de Dieu, qui est la loi de bonté et d'amour.

Avec ce souhait, Nous vous accordons, avec effusion de cœur, à vous, chers fils, comme à tous les hommes d'Action catholique, à vos familles et à tous ceux qui sont confiés à vos soins, Notre Bénédiction apostolique.

---

— *Mouvement Cœurs Vaillants-Ames Vaillantes*, 31, rue de Fleurus, Paris, VIe. — Voici, dans la collection « Vitalis », pour les directeurs du mouvement, deux ouvrages de M. l'abbé J. PIHAN, qu'on ne saurait trop recommander : *La formation personnelle dans le mouvement C. V.-A. V.* (12 × 16 cm., 246 pages, 110 francs) ; *Le sens de la masse* (11,5 × 15 cm., 160 pages, 65 francs). A propos de ce même mouvement, mentionnons les brochures si pratiques *Apprenez-nous... à jouer, à chanter, à conter, à bricoler...* du R. P. MICHEL D'HAENNE (collection « Dirigeants », n° 6, 64 pages, 35 francs) ; *L'art de préparer nos réunions*, par MARIE-FRANCE (collection « Ave », n° 4, 145 pages, 60 francs). Pour instruire et éduquer les Cœurs Vaillants, J. TAREL a écrit (c'est le numéro 1 de la collection « Belles Histoires de vaillance ») *Trois de la Préhistoire*, et JEAN AILES une douzaine de petits récits palpitants d'intérêt et très bien illustrés.

## Le Congrès national thérésien

# La voie de l'enfance spirituelle

## LETTRE DE S. S. PIE XII A S. EXC. Mgr L'ÉVÊQUE DE BAYEUX (7. 8. 47)

*A l'occasion du Congrès national thérésien, qui s'est tenu à Paris et à Lisieux du* 23 *au* 30 *septembre* 1947, *le Saint-Père a adressé à S. Exc. Mgr Picaud, évêque de Bayeux et Lisieux, la lettre suivante* (1) :

A Notre vénérable Frère
François-Marie Picaud,
*évêque de Bayeux et Lisieux,*
PIUS P. P. XII

Vénérable Frère,
Salut et Bénédiction apostolique.

Nous Nous sommes paternellement réjoui en apprenant que le 50e anniversaire de la bienheureuse mort de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus serait l'occasion d'un grand Congrès national, au cours duquel des orateurs de choix s'emploieraient à mettre en lumière le message spirituel de la Petite Sainte de Lisieux, dont l'opportunité semble n'avoir fait que grandir au cours de ce demi-siècle. Trop de chers souvenirs Nous rattachent personnellement à celle que Nous avons eu la joie de donner récemment comme patronne secondaire à votre chère patrie, pour que Nous ne venions pas apporter aux congressistes Nos encouragements et Notre Bénédiction. Nous voudrions même saisir l'occasion pour redire brièvement combien, dans les conjectures présentes, il nous paraît important que tous, petits et grands, savants et ignorants, suivent les exemples de la sainte Carmélite qui a voulu et su vivre ici-bas si parfaitement en véritable enfant du Père céleste.

La voie d'enfance spirituelle que, après beaucoup d'autres saints, elle est venue nous rappeler, est celle recommandée par ces paroles du Sauveur à ses apôtres : « Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez pas et ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » (S. Matth., xviii, 3.)

Plusieurs s'imaginent que c'est là une voie spéciale, réservée à des âmes innocentes de jeunes novices, pour les guider seulement dans leurs premiers pas, et qu'elle ne convient pas à des personnes déjà mûries qui ont besoin de beaucoup de prudence, étant données leurs grandes responsabilités. C'est oublier que Notre-Seigneur lui-même a recommandé cette vie à tous les enfants de Dieu, même ceux qui ont, comme les apôtres qu'il formait, la plus haute des responsabilités : celle des âmes.

### *Le monde actuel avait grand besoin d'entendre le message de la Sainte de Lisieux*

On oublie aussi trop souvent que, pour voir clair dans la complexité des questions qui tourmentent aujourd'hui l'humanité, il faut, avec la prudence, cette simplicité supérieure que donne la sagesse et que sainte Thérèse de Lisieux nous manifeste de la façon la plus aimable et avec un attrait profond qui s'exerce sur tous les cœurs. Le monde actuel, égaré par tant de causes, mais particulièrement par l'orgueil de ses découvertes scientifiques, par sa préoccupation exclusive des biens terrestres et par les conflits d'intérêt qui en résultent, avait grandement besoin d'entendre ce message d'humilité, d'élévation surnaturelle et de simplicité.

Seulement, pour le bien entendre, il faut ne pas perdre de vue la grande sagesse de cette petite sainte, son intelligence pénétrante des choses de Dieu, ses souffrances intérieures, héroïquement supportées et qui la conduisirent à une très intime union avec Dieu. On voit par sa vie que la voie d'enfance spirituelle, telle qu'elle l'a conçue sous l'inspiration du Saint-Esprit, mène les âmes aux actes les plus difficiles et les plus élevés, comme à l'offrande totale d'elle-même pour féconder l'apostolat des missionnaires et travailler effectivement à la conversion des pécheurs.

Cette spiritualité rappelle celle de sainte Catherine de Sienne et celle de la grande sainte Thérèse d'Avila. Elle rappelle aussi ces paroles de l'*Imitation* (l. III, ch. xl, 5) : « La vraie gloire et la joie sainte est de se glorifier en vous, Seigneur, et non pas en soi, de se réjouir de votre grandeur et non de sa propre vertu, de ne trouver de plaisir en nulle créature qu'à cause de vous. »

### *L'enfance spirituelle*

Cette voie d'enfance est très élevée, et pourtant, c'est bien celle qui convient à tout enfant de Dieu, fût-il arrivé à un âge avancé.

Sainte Thérèse de Lisieux a été frappée des ressemblances qui existent entre l'enfance ordinaire et l'enfance spirituelle ; mais elle a fort bien noté aussi leurs différences.

Les ressemblances sont manifestes. Généralement, l'enfant est simple, sans duplicité, sans complication inutile ; il a aussi conscience de sa faiblesse, car il a besoin de tout recevoir de ses parents. Il est donc porté à croire à tout ce que lui dit sa mère, à avoir une absolue confiance en elle et à l'aimer de tout son cœur. Par suite, si sa mère est chré-

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

tienne et lui parle souvent de Dieu, l'enfant exerce de bonne heure les trois vertus théologales : il croit en Dieu, espère en lui et il l'aime, avant de connaître la formule écrite des actes de foi, d'espérance et de charité.

Mais l'enfance spirituelle se distingue de l'autre par la maturité du jugement surnaturellement inspiré par le Maître intérieur. « Ne soyez pas des enfants sous le rapport du jugement, dit saint Paul, mais faites-vous enfants sous le rapport de la malice. » (*I Cor.*, XIV, 20.)

De plus, comme l'a noté sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, après saint François de Sales, tandis que, dans l'ordre naturel, l'enfant qui grandit doit apprendre à se suffire, dans l'ordre de la grâce, l'enfant de Dieu, en grandissant, comprend de mieux en mieux qu'il ne pourra jamais se suffire à lui-même, qu'il doit vivre dans une docilité supérieure à son activité personnelle, guidé par sa prudence, docilité qui, finalement, le fera entrer dans le sein du Père, *in sinu Patris*, pour l'éternité.

Cette voie d'enfance, si on l'entend bien, nous rappelle donc la simplicité supérieure de l'âme qui va droit à Dieu, avec une intention très pure. Elle nous redit l'importance de l'humilité qui porte à demander la grâce de Dieu, puisque « sans lui nous ne pouvons rien faire » dans l'ordre du salut.

Alors, en suivant ce chemin, la foi devient plus vive, pénétrante et savoureuse, parce que Dieu se plaît à éclairer ceux qui l'écoutent. L'espérance devient de plus en plus confiante, elle tend avec certitude vers le salut : « *Certitudinaliter tendit in suum finem* », dit saint Thomas (IIa, IIae, q. 18, a. 4) ; elle nous préserve du découragement en nous rappelant que le Seigneur, précisément à cause de notre faiblesse, veille attentivement sur nous et aime à secourir ceux qui l'implorent. Selon cette voie, la charité nous porte plus vite à aimer Dieu de tout notre cœur, plus que notre perfection personnelle, à l'aimer purement pour lui-même et pour qu'il règne dans les âmes en les vivifiant et en les attirant fortement à lui.

Enfin, l'enfant de Dieu, s'il est simple avec Dieu et les saints, est aussi, sous l'inspiration du don de conseil, très prudent avec ceux en qui on ne saurait avoir confiance. Et s'il a conscience de sa faiblesse, il est aussi très ferme par le don de force, lorsqu'il faut persévérer au milieu des plus grandes difficultés. Il se rappelle la parole de saint Paul : « *Cum enim infirmor, tunc potens sum* » (*II Cor.*, XI, 10) ; lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort, car c'est en Dieu seul que je mets ma confiance.

### *Universalité du message thérésien*

Ce message, selon la parole de Jésus, est d'abord « révélé aux petits » (*S. Luc*, X, 21), qui sont ainsi invités à se sanctifier par la fidélité à la grâce du moment présent dans les choses les plus ordinaires de la vie, et qui, par l'acceptation des sacrifices quotidiens, peuvent arriver à l'union constante avec Dieu. Ces « petits », après avoir mis en pratique ce message, sont appelés à le communiquer aux autres, à tous ceux qui ont besoin de l'entendre, à ceux qui ne connaissent pas leur indigence et qui recevraient la vie abondamment si leur cœur s'ouvrait pour la recevoir. La voie d'enfance spirituelle nous fait éviter le danger de cet « activisme » tout naturel et excessif qui empêche de réfléchir intérieurement et de prier et qui ne saurait produire les fruits surnaturels de sanctification et de salut.

Les âmes qui le comprennent ont trouvé la perle précieuse dont parle l'Evangile : elles voient que la vraie vie chrétienne est la vie éternelle commencée, et Dieu opère en elles pour régner plus profondément dans les intelligences et dans les cœurs.

Daigne le Saint-Esprit accorder l'abondance de ses grâces à tous ceux qui prendront part, de près ou de loin, au prochain Congrès et qui aspirent à vivre ainsi plus intimement à la vérité qui délivre !

C'est vous dire quels vœux Nous formons pour le surnaturel succès de ces assises thérésiennes. L'ancien pèlerin de Lisieux que Nous sommes a conservé un trop profond souvenir des saintes impressions reçues au glorieux tombeau de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour ne pas seconder de tout son pouvoir le rayonnement d'un message spirituel dont le ciel a si opportunément chargé la sainte Carmélite pour une époque qui en éprouve un tel besoin.

Aussi, est-ce le cœur rempli d'une douce confiance, que Nous accordons à tous les membres du Congrès, à commencer par vous, vénérable Frère, et par les dévoués organisateurs de ces fêtes commémoratives, Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Castelgandolfo, le 7 août 1947, neuvième année de Notre Pontificat.

PIUS P. P. XII.

---

— *L'éducation morale. Ses bases religieuses*, par C. FLAMAND. — Vol. 12,5 × 16,5 cm., 136 pages, 8 illustrations hors texte, 100 francs. B. Arthaud, 25, Grande-Rue, Grenoble.

Livre d'un éducateur aussi compétent qu'expérimenté. Il présente les vérités de base d'une façon à la fois précise et agréable. Après l'enseignement, des lectures, des textes judicieusement choisis d'auteurs divers, allant de l'Evangile à Péguy et à Maeterlinck. Huit reproductions photographiques d'œuvres artistiques religieuses enrichissent ces pages qui sont pour les maîtres de la jeunesse et pour les parents un guide excellent pour l'éducation morale de l'enfant.

— *Un exemple : Marcel Callo (1921-1945), Jociste*, par le R. P. JÉGO, Eudiste. — Vol. 11,5 × 18 cm., collection « Jeunesse héroïque », 254 pages, illustrations hors texte, 95 francs franco. H. Riou-Reuzé, 9, boulevard de Chézy, Rennes.

Jociste de Rennes, requis pour le travail obligatoire, mené de force en Allemagne, Marcel Callo fut là-bas, en Thuringe, un véritable missionnaire, préparant, secondant, continuant le ministère du prêtre. Arrêté en août 1944 « parce que par son action catholique auprès des camarades français il s'est rendu nuisible au régime nazi », il est emprisonné et ensuite dirigé sur l'horrible bagne de Mauthausen, où il devait mourir en 1945. Le P. Jégo, qui a bien connu Marcel, nous donne une biographie très complète de cet apôtre, victime de son zèle apostolique. Il nous présente un Jociste cent pour cent, qui a puisé sa force dans l'Eucharistie, et que l'on peut proposer comme un modèle à la jeunesse de l'Action catholique.

# « PAR SAINTE THÉRÈSE LA FRANCE REPREND DANS LE MONDE SA PLACE ET SON ROLE HISTORIQUE »

## Discours de S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris

*Le mardi 30 septembre se clôturaient les cérémonies solennelles du Congrès thérésien qui, après les Journées d'études, avaient attiré à Lisieux les grandes foules de fidèles. Au cours de ces dernières cérémonies, S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, prit la parole pour montrer ce que l'Eglise et le monde devaient attendre de la glorieuse « petite Sainte ». Cette leçon magistrale nous trace, dans un relief saisissant, les traits authentiques de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et les enseignements qu'elle nous donne, et elle met l'accent sur la vocation missionnaire éminemment catholique de la Sainte et de la France, dont elle est la patronne. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire intégralement ces fortes pages* (1) :

Excellences, Mes Frères,

C'est une chose difficile d'être les contemporains d'un saint. L'Histoire nous montre souvent l'aveuglement des vivants, en face de ces clartés qui s'allumaient pour les siècles à venir. Peut-être les générations futures s'étonneront-elles pareillement de notre lenteur à comprendre sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Ce jugement peut surprendre. Quelle sainte a jamais connu, si près de sa mort, semblable triomphe ? Oui, sainte Thérèse a conquis, en quelques années, le cœur de foules innombrables ; oui, sa sainteté a été reconnue et officiellement promulguée par les voix les plus hautes de l'Eglise. Mais ces voix elles-mêmes, celle de Benoît XV, celle de Pie XI, celle de Pie XII, ont-elles été assez écoutées ? Ont-elles été comprises ? Ce sera l'un des bienfaits de cette année anniversaire de marquer, dans l'histoire du culte de sainte Thérèse, à la fois une fin et un commencement.

L'année jubilaire marque un terme. Non point aux hommages rendus à la petite Sainte, ni à notre façon de l'aimer. Chaque année, au contraire, voit son image surgir, toujours plus haute et plus pure, de cette cité meurtrie où elle échappe à toute destruction.

### Le véritable héritage de sainte Thérèse

Car nous avons son héritage : cet humble cahier, désormais d'un prix inestimable, qu'elle intitula si justement : *l'Histoire d'une âme*. Jailli de son esprit et de son cœur, ce livre, chargé manifestement des grâces insignes du Seigneur, est entré dans l'histoire spirituelle de l'Eglise pour n'en plus sortir. C'est à cette source qu'il faudra toujours recourir pour connaître Thérèse, comprendre sa mission, deviner ses consignes. C'est à cette source que la piété a puisé jusqu'ici. Mais, il faut le reconnaître, ce livre inspiré a connu bien des interprétations. Ce demi-siècle a constitué le premier jaillissement.

Ce qui s'achève, c'est une période de son histoire : la phase du culte spontané. Jusqu'ici, chacun, peut-on dire, réagissait, en face de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, à son gré et à sa manière. Culte, vrai culte, sain et orthodoxe la plupart du temps, mais parfois aussi culte excessif et indiscret, de la part d'une foule plus fervente qu'éclairée ; culte suspect ou décrié enfin, par ceux-là mêmes qui l'auraient défendue s'ils en avaient connu une plus juste image. A cette phase d'hommages sans précédents, mais de liberté sans contrôle et de faveur insuffisamment doctrinale, cette année anniversaire paraît avoir mis fin.

Elle le fait en inaugurant une ère nouvelle : le culte dirigé, doctrinal et progressif. Pendant ce demi-siècle, un double travail s'est opéré. Les historiens sont allés aux sources, ils ont fait œuvre de critique et ont mis au grand jour les paroles authentiques de sainte Thérèse. A partir de ces matériaux, les théologiens, depuis quelques années, ont entrepris un labeur de synthèse dont on a vu les lignes maîtresses et deviné les perspectives d'avenir au cours de cette année 1947, au point que ces travaux l'ont fait justement dénommer « l'année thérésienne ».

Il n'entre pas dans notre dessein de résumer, même à grands traits, cette construction déjà si sûre et si solidement charpentée. Appelé à présider cette journée solennelle qui clôture une série magistrale d'exposés, et m'adressant, par delà votre magnifique assistance, à la foule des auditeurs invisibles qui s'unissent dans la ferveur à cette apothéose, je veux simplement souligner un caractère dominant de la vie, de la pensée et du message de sainte Thérèse, en reprenant l'un des thèmes majeurs de Pie XI instituant sainte Thérèse « patronne des Missions ».

Ce faisant, nous n'oublierons pas que, dans un passé plus récent, la petite Carmélite de Lisieux nous a été donnée par S. S. Pie XII comme patronne de la France. Bien au contraire, ces deux titres, ces deux ministères

(1) Titres et sous-titres de la *D. C.*

s'appellent et s'expliquent l'un par l'autre. Car, patronner la France, n'est-ce pas assurer sa vitalité, sa grandeur, sa noblesse ? Mais comment y réussir sans protéger et accroître la source même de sa vie qui est son christianisme ?

Je voudrais donc maintenant, mes Frères, vous montrer comment Thérèse réalise un type achevé du missionnaire. Nous verrons ensuite comment ce titre s'applique spécialement et magnifiquement à la France.

## *Sainte Thérèse, patronne des Missions*

Patronne des Missions ! Ce n'est pas en vain que le Pape des Missions, Pie XI, avait désigné pour cette tâche celle qu'il appelait l'Etoile de son pontificat. Il l'avait choisie dans l'Esprit-Saint. Il avait compris dans la clarté de cet Esprit que les notes essentielles du conquérant spirituel ne sont pas dans l'action ni dans le mouvement, mais dans une participation effective à la Rédemption. Et sainte Thérèse répond entièrement à ces exigences rédemptrices par un double amour : amour de Dieu, amour des âmes.

Mes Frères, on ne sauve le monde qu'en lui donnant Dieu. Nous assistons aujourd'hui à des efforts gigantesques et manifestement coordonnés et concertés pour exclure Dieu de la pensée et de la vie sociale ou individuelle de l'homme. Erreur, donc, de songer à communiquer le salut par nos seules forces naturelles. La Rédemption ne s'obtiendra jamais par le laïcisme ou la neutralité, fussent-ils respectueux de l'homme. Le salut temporel et spirituel de l'humanité n'est possible que sous la motion de la Sainte Trinité et par l'invasion de la grâce. Il n'était pas inutile de le rappeler à notre orgueil et à notre naturalisme. Une fois de plus, Dieu s'est servi d'un instrument infime pour nous donner cette leçon décisive et pour opérer ce redressement miraculeux.

On a trop dit que sainte Thérèse était une petite sainte. On l'a trop identifiée à sa « petite Voie », d'ailleurs médiocrement expliquée. Sainte Thérèse n'a jamais été petite. Si une âme s'est jamais montrée grande et passionnée, c'est bien la sienne. On n'a pas un petit amour de Dieu quand on vit de lui et pour lui jusqu'à en mourir. Si l'apôtre n'a pas le désir profond de faire aimer par tous ses frères le Dieu qu'il aime par-dessus tout, son action ne sera plus un apostolat, mais une propagande. La source de l'amour des âmes, c'est l'amour de Dieu.

Thérèse l'a compris et vécu. D'innombrables traits de sa vie et beaucoup de textes de ses écrits devraient être invoqués ici. Qu'il suffise de rappeler que la vocation missionnaire de Thérèse a trouvé sa source dans son illumination de juillet 1887.

Thérèse n'est pas encore au Carmel. Elle a 14 ans. Un dimanche, à la Messe, une image de Notre-Seigneur en croix, qu'elle avait dans son livre de Messe, frappe ses yeux. Et, voyant la main sanglante du Christ, elle comprend soudain ces deux vérités inouïes et pour elle désormais indissolubles : le sang de Dieu coule pour le salut des âmes. La seule consolation digne d'un tel sacrifice et d'un tel amour, c'est de coopérer à l'œuvre de ce Dieu crucifié et sauveur. Sa vocation, dès lors, est trouvée pour toujours : c'est une vocation missionnaire : « Mon cœur se fendit de douleur à la vue de ce Sang précieux qui tombait à terre sans que personne s'empressât de le recueillir ; et je résolus de me tenir continuellement en esprit au pied de la croix pour recevoir la divine rosée du salut et la répandre ensuite sur les âmes. »

L'entrée au Carmel est donc pour elle tout le contraire d'une désertion ; c'est l'installation sur la croix, avec l'intention primordiale d'atteindre les âmes, toutes les âmes, et surtout les âmes de prêtres, et de mériter leur sainteté : seule condition de leur apostolat fructueux. « Je sens, écrit-elle à sa sœur Céline, que notre Epoux nous demande des âmes, des âmes de prêtres surtout. »

L'amour de Dieu est donc l'inspirateur et le moteur caché de Thérèse. Mais on se tromperait si on voulait présenter chez elle l'amour des âmes comme tiré, par voie déductive, de son amour pour Dieu. Où nos analyses trop logiques mettent des distinctions, l'amour de la petite Sainte ne sépare pas. C'est en une seule et même intuition, d'une seule et même étreinte qu'elle comprend et embrasse son Bien-Aimé crucifié et la totalité des âmes qu'elle veut lui offrir pour apaiser sa soif de Rédempteur : « Depuis ce jour, écrit-elle encore, le cri de Jésus mourant : « J'ai soif », retentissait à chaque instant dans mon cœur. Je voulais donner à boire à mon Bien-Aimé, je me sentais dévorée moi-même de la soif des âmes. » Perspective hautement théologique dont notre siècle d'humanisme fermé n'a pas fini d'épuiser les bienfaits. L'apostolat véritable est « théocentrique ».

Mais ce Dieu auquel Thérèse veut, coûte que coûte, donner des âmes, ce Dieu dont l'amour lui inspire tous les héroïsmes — (« Je me sens, s'écrie-t-elle, la vocation de guerrier, de prêtre, d'apôtre, de martyr », — ce Dieu n'est pas le Dieu abstrait et immobile de Platon ou d'Aristote. C'est un Dieu extraordinairement proche et attentif à son œuvre, un Père toujours penché sur ses enfants, et qui semble ne pouvoir s'occuper d'autre chose que du salut de la brebis perdue. La sainteté, cela consiste à s'unir activement à lui et c'est pourquoi, pendant sa retraite, le 8 septembre 1896, Thérèse perçoit sa mission : « Je compris que l'amour renfermait toutes les vocations, que l'amour était tout, qu'il embrassait tous les temps et tous les lieux parce qu'il est éternel. Ma vocation, c'est l'amour ! Mes frères travaillent à ma place et moi, petit enfant..., j'aime pour ceux qui combattent. » Dès lors, elle se sent détentrice personnelle de la rançon de tous. Et l'on saisit, désormais, la portée sans limite du mot qui a fait refluer vers elle tant de gratitude : « Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre... Je ne pourrai prendre aucun repos jusqu'à la fin du monde, tant qu'il y aura des âmes à sauver. »

## La théologienne des Missions

La théologienne des Missions, la voilà ! Nul n'a compris comme elle l'impérieuse vérité de la définition de saint Jean : « Dieu est Amour. » Il ne peut donc pas être aimé avec mesure, mais avec la totalité de nos pauvres forces. Voilà pourquoi elle s'est offerte en victime d'holocauste à l'amour miséricordieux. Elle est aussi par là, et d'une manière éminente, la théologienne du Corps mystique. Elle élargit à l'infini les limites de l'Eglise qu'elle chérit comme le Christ son époux. « Puisque le zèle d'une Carmélite doit embrasser le monde, j'espère être utile à plus de deux missionnaires : je prie pour tous. Je veux être fille de l'Eglise et prier à toutes les intentions du Vicaire de Jésus-Christ. »

Quelle magnifique affirmation du primat divin : Dieu premier servi, tout le reste n'étant rien ! Thérèse est vraiment par sa vie et par sa survie l'affirmation concrète et décisive de l'existence de Dieu et de sa souveraineté infinie. C'est à elle qu'il faudra recourir pour apprendre à traiter Dieu comme il se doit. Elle enseigne la réaction la plus vraie d'une âme en face de la divinité.

Mais sainte Thérèse n'aurait pas eu l'audience incroyable et croissante qu'elle a connue, sans une dernière découverte : celle de sa « petite voie ». C'est par là qu'elle a d'abord conquis les cœurs, mais c'est par là aussi qu'elle a été la plus calomniée ou la moins comprise. Trop d'âmes ont vu dans la « petite voie » une recette ou un procédé — quand ce n'était pas un talisman infaillible — pour parvenir au ciel sans effort. Est-il besoin de dire que ce n'est pas à ce salut médiocre que nous convie l'ardente victime de Lisieux ? Quand elle invite les âmes à conserver ou à acquérir l'enfance spirituelle, elle veut leur rappeler le néant de leurs propres forces en face d'un appel si transcendant, et les garder de la présomption ou du pharisaïsme. Quand elle dit que sa voie est une « petite voie », elle entend que c'est la route la plus courte. Mais elle reste une voie ascendante dont le terme est toujours le ciel, et l'inaccessible sainteté trinitaire. La « voie d'enfance spirituelle » ne dispense pas de l'effort et du sacrifice ; elle en fait, au contraire, les échelons qui mènent à Dieu. « Je veux, écrit-elle, enseigner aux âmes les petits moyens qui m'ont si parfaitement réussi et leur dire qu'il y a une seule chose à faire icibas : jeter à Jésus les fleurs des petits sacrifices... » Cette « voie d'enfance », « c'est reconnaître son néant, attendre tout du bon Dieu, comme un petit enfant attend tout de son père ; c'est ne s'inquiéter de rien »... Valeur infinie des plus petites actions lorsqu'elles sont offertes au Seigneur, persévérance à tout prix dans la confiance filiale : voilà qui assurera à la « petite voie » une efficacité non seulement personnelle mais apostolique. Et c'est par là que Thérèse mérite si bien son titre missionnaire : elle invite toutes les âmes à la suivre. Elle les appelle toutes à élargir l'Eglise de Dieu en leur portant le message qui éclaire et qui sauve. A celles qu'effrayait cette tâche apparemment inaccessible, elle offre sa petite voie qui conduit à l'amour et qui n'exige que lui. O Jésus, « je te supplie d'abaisser ton regard divin sur un grand nombre de petites âmes, de te choisir en ce monde une légion de petites victimes, dignes de ton amour ». Ces missionnaires ne seront ni des prédicateurs, ni des martyrs, mais pourtant ils seront des rédempteurs. « C'est la prière et le sacrifice qui font toute ma force. Ce sont mes armes invincibles. Elles peuvent, bien plus que les paroles, toucher les cœurs. »

Sainte Thérèse a été exaucée ! C'est bien une légion d'âmes qui ont entendu son appel. Elle priait pour les prêtres : « Notre mission, comme Carmélites, disait-elle, c'est de former des ouvriers évangéliques qui sauveront des milliers d'âmes dont nous serons les mères... » « Convertissons les âmes. Il faut que cette année nous fassions beaucoup de prêtres. » Et les vocations sacerdotales que Dieu a suscitées par sa petite Sainte ne se comptent plus. Nous dirons tout à l'heure ce que lui doit la Mission de France. Combien de Séminaires, combien de cloîtres et de couvents l'ont prise pour patronne, après avoir été bénis par elle ! Mais surtout, combien de vocations missionnaires qui n'aboutiront pas au sacerdoce et qui ne doivent pas y aboutir, lui doivent leur origine ! Quel immense essor dans l'Eglise depuis que les laïques ont été appelés, par la voix des derniers Papes, à participer étroitement à l'évangélisation de la terre ! Comment oublier que Pie XI, le Pape de l'Action catholique, ne prenait jamais une décision sans avoir jeté les yeux sur son crucifix, puis sur la statue de Notre-Dame et sur l'image aimée de sa « chère petite Sainte » ? Certains pays l'ont si bien compris qu'ils ont placé leur Action catholique sous son égide.

Amour de Dieu, amour des âmes, acte unique d'amour, voie d'enfance ouverte, adaptée à toutes les âmes, et déjà suivie par des milliers d'entre elles, voilà sainte Thérèse, voilà son message, voilà le bouleversement salutaire qu'elle est en train d'opérer sur tous nos continents. En méconnaître la portée, sous-estimer son message, n'est plus désormais option facultative ou affaire de spiritualité privée, mais négligence apostolique ou légèreté téméraire. Ce que Dieu avait rappelé aux hommes du moyen âge par un François d'Assise, la réforme qu'il confia à Ignace de Loyola et à François de Sales, il l'opère de nos jours par cette petite Moniale normande.

### *Sainte Thérèse patronne de la France*

Et c'est bien, nous le comprenons maintenant, parce qu'elle est le modèle achevé du missionnaire et la patronne même des Missions que sainte Thérèse est aussi la Patronne de la France.

Fille de France, Thérèse est reine d'un pays de mission. Disons tout de suite, mes Frères, en employant ce terme désormais classique : « France, pays de mission », qu'il peut et doit s'entendre en deux sens. Au sens passif, il signifie un fait douloureux. C'est que notre patrie, manquant partiellement à sa vocation historique, est retombée dans un matérialisme

de fait, aussi douloureux à nos cœurs que préjudiciable à son destin. On aurait parfois tendance à généraliser hâtivement et à condamner, sans preuve, le pays de Clovis, de saint Louis et de Jeanne d'Arc. Souvent par légèreté, quelquefois par système, on étend à toutes les régions, à toutes les structures sociales de la nation, ce qui ne s'applique en propre qu'à des zones ou à des catégories bien définies. Il n'en reste pas moins vrai, hélas ! qu'une masse immense de nos frères a perdu non seulement le contact vivant avec Dieu, mais jusqu'à son souvenir. Des vies d'apôtres se consument en certains secteurs dans une stérilité apparemment totale; des élans magnifiques se heurtent à une indifférence placide à l'égard de la foi, ou à son refus concerté. Des paroisses se sont éteintes, des cloches se sont tues, des clochers sont tombés, des prêtres sont morts sans remplaçants. Alors, en face de ces ruines qui ne sont, nous le savons, que d'un moment, mais dont néanmoins la vision journalière obsède jusqu'à notre espérance, nous comprenons que Dieu, qui ne parle jamais si bien aux hommes qu'en leur envoyant l'un d'entre eux, ait suscité, sur ce sol fertile qu'envahit à nouveau la jungle primitive, cette intrépide défricheuse, cette petite bergère inspirée, cette irrésistible enfant de chez nous.

Elle va loin dans nos cœurs, mes Frères, cette voix douce et profonde, où nous reconnaissons l'accent de notre terroir. Elle nous comprend, cette petite fille du ciel et de la terre qui pleurait d'émotion devant les paysages de Normandie. Assoiffée de toutes les âmes, Thérèse leur ouvre son cœur sans distinction. Ce n'est pas elle qui se limiterait aux frontières de la France.

## La « sainte mondiale »

Elle est bien, en effet, « la sainte mondiale ». C'est un fait que le monde entier lui dit sa confiance et sa tendresse. Ainsi en a disposé Dieu qui voulait faire de cette âme consacrée la pourvoyeuse spirituelle du monde. Sous l'influx divin, l'âme de Thérèse se dilate aux dimensions de l'univers et du temps. Elle n'a pas de repos tant qu'il reste une âme à aimer et à sauver. Dès lors, on conçoit que le monde entier se trouve à l'aise auprès d'elle : elle est apte à le comprendre et à l'accueillir. Sa mission propre est de donner passage à l'amour rédempteur du Père, qui n'a de limites ni dans l'espace ni dans le temps, afin de le répandre sans mesure sur ses frères. Thérèse est, dans toute l'acception du mot, patronne de l'univers.

Mais, et ceci n'y contredit en rien, elle est trop humaine et trop vraie, également, pour renier ses origines et méconnaître ce qu'elle doit à la terre de saint Remy et de saint Martin, au Royaume de Marie, à la Fille aînée de l'Eglise. Pétrie de son limon, animée de son sang, héritière de son âme, Thérèse n'a trouvé le chemin de toutes les âmes de l'univers qu'en plongeant d'abord son regard dans des yeux normands et français. Elle n'a pas aimé l'humanité d'un élan anonyme. Elle a chéri d'abord ses proches, sa famille, ses familiers, et jusqu'aux pécheurs à qui sa prière obtint le repentir.

Il était donc naturel, il était juste que le premier élan missionnaire issu de la doctrine thérésienne prît naissance dans notre pays. Comment pourrions-nous passer sous silence les âmes, les institutions, les initiatives qui se sont mises sous sa protection? Elles sont légion celles qui l'ont prise pour patronne : ordres contemplatifs, œuvres de charité. Elle protège l'enfance abandonnée, et nos orphelins d'Auteuil l'ont prise pour Mère. Instituts missionnaires, Congrégations enseignantes ! Il serait déjà malaisé d'en dresser le bilan. Nous ne voudrions pas cependant omettre de mentionner ici l'une de ses dernières fondations, cette « Mission de France », dont le Séminaire a naturellement pris pour patronne celle dont l'insigne basilique abrite ses murs déjà trop étroits.

Et nous mentionnerons aussi les Missionnaires de Sainte-Thérèse qui, récemment, se sont joints à cette pléiade.

## Son rôle en France

C'est que Dieu, mes Frères, ne laisse jamais le mal longtemps sans remède. A tant de prières, à tant d'appels qui se levaient de notre sol désolé, il a répondu — comme il le fait toujours — au delà de nos espérances. Elle blanchit déjà la moisson qu'engrangeront ces nouveaux ouvriers. Pénétrés, à l'exemple de la petite Sainte, de l'efficacité de la prière et du sacrifice, ils ne placeront pas leur confiance dans leurs forces ou dans leurs méthodes. Comme Thérèse, ils se sentent et s'avouent désarmés et petits devant la toute-puissance du Très-Haut et l'immensité des tâches qu'il leur a assignées. Disciples fidèles de la voie d'enfance, ils cherchent non point pour un petit troupeau choisi, mais pour les âmes, toutes les âmes, ce chemin de foi persévérante, de confiance filiale et de recours authentiquement surnaturel, que l'humble Carmélite, dans une vision prophétique, laissa en héritage à tous les chrétiens. L'avenir montrera que ce testament de Thérèse a été compris et accepté, et qu'un immense mouvement apostolique s'appuiera sur ses révélations pour rendre à toutes les nations ce Dieu qu'elles ont perdu et sans lequel elles ne peuvent vivre.

Une fois encore dans l'histoire, c'est de la France que sera partie l'impulsion ; et c'est en cela aussi que la France est pays de mission. Elle l'est en ce sens actif et admirable qui fit d'elle, à travers les siècles, la grande pourvoyeuse de héros, de martyrs et de saints, qui rayonnèrent sur toute la terre.

Oui, mes Frères, une fois encore, cette France que certains disaient morte, trouve dans les propres vicissitudes de son devenir une raison et un moyen de se relever. Dans le cas présent, le service inouï que, grâce à l'une de ses enfants les plus pures, la France va rendre au monde, c'est de vivre avant lui, et sans doute pour lui, une expérience décisive dont l'enjeu est tout à la fois la pérennité du christianisme et la survivance de la civilisation. Dieu semble permettre et vouloir que

la France, qu'une longue série d'épreuves semble avoir prédestinée à ce rôle, serve de terrain d'essai aux affrontements qui se préparent. Elle semble, en ces années décisives, et avant les autres nations, vivre une crise vitale et déjà manifeste, que d'autres peuples actuellement privilégiés en apparence, portent dans leurs flancs comme un mal secret qui les ronge. Insouciante souvent, désordonnée parfois, la France sait être prodigue quand il s'agit de donner au monde les idées pour lesquelles vivent et meurent ses fils. Elle ne recule pas, aujourd'hui comme autrefois, à se faire, quoiqu'il puisse lui en coûter, champion et s'il le faut martyr, pour sauver l'univers.

## Et dans le monde

Et c'est bien de ce salut qu'il s'agit. Car, ne nous y trompons pas : demain, ce n'est plus seulement notre patrie, c'est le monde entier qui risque d'être « pays de mission ». Ce que nous vivons aujourd'hui, les peuples le vivront à leur tour. Telle structure, telle construction qui semblent maintenant inébranlables, s'écrouleront avec fracas ; à moins, toutefois, qu'instruits par cette expérience et immunisés par le vaccin sauveur qu'élabore notre propre sang, les peuples ne trouvent dans notre difficile victoire le remède propre à la maladie dont ils ont aussi trouvé chez nous les premiers germes. Car, si l'on a pu dire que la France exporte les hérésies, les innovations et parfois les révolutions, comment méconnaître les croisades, les renouveaux sauveurs et les idées-force qui ont franchi ses frontières pour porter sur tous les points du globe les principes vivants d'une nouvelle rédemption ?

Oui, mes Frères, par Thérèse et grâce à cette petite Sainte de chez nous, la France reprend sa place et son rôle historique. Elle est restée, elle est devenue un pays de missionnaires, une patrie d'apôtres nouveaux.

Comment resterions-nous alors timides ou désolés face à ces lendemains ? Si le cœur vient à manquer, tournons-nous vers Lisieux, tournons-nous vers l'humble Carmel d'où rayonne la lumière et le feu. Quand la foi défaille, quand l'espérance hésite, tournons-nous vers celle qui est, après Notre-Dame, et avec sainte Jeanne d'Arc, sa sœur d'armes, notre sœur, notre reine, notre patronne. Et que notre âme, alors, lui dise ce qui pleure ou ce qui chante en elle :

« O sainte Thérèse, petite Sainte de chez nous, vous qui, pour avoir été si petite, êtes devenue si grande et si haute, vous qui nous avez donné votre premier et votre dernier sourire, avec vos larmes, vos sacrifices et même votre sang, n'oubliez pas ce peuple qui est vôtre, ces croyants, ces infidèles et ces pécheurs dont vous restez la « petite sœur ». A l'heure où nous oublions, rappelez-nous le passé qui nous lie, qui nous oblige et qui nous ennoblit. A l'heure où le présent nous terrasse, faites tomber sur nous ces fleurs qui témoignent du ciel. A l'heure où l'avenir nous obsède, placez-nous dans les bras de Jésus et de Marie, comme le petit enfant que vous étiez et que nous sommes. Et si la route manque à nos pas incertains, préparez-nous, de grâce, cette voie la plus courte, cette voie la plus sûre qui mène à Dieu tout droit en passant par son Fils ! »

Ainsi soit-il.

---

— *Essai sur la réforme de l'entreprise*, par GÉRARD ESPERET. — Brochure 11,5 × 18 cm., collection « Le pain des hommes », 36 pages, 25 francs. Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris, XIIIe.

Brève histoire de l'organisation du travail humain, raisons des heurts dans les communautés de travail existantes, comment concevoir une réforme de l'entreprise, telles sont les grandes idées développées sommairement dans cette brochure écrite pour les milieux ouvriers.

— *Manuel de conscience du séminariste.* Conseils pratiques pour la confession, l'examen particulier, la direction et les retraites, par l'abbé HENRI BERTHET. — Vol. 11,5 × 18 cm., 184 pages, 60 francs (50 francs à partir de 50 exemplaires), G. Enault, 77, rue de Rennes, Paris, VIe.

Ce manuel destiné aux séminaristes les aidera d'une façon sûre et pratique à se confesser avec fruit, à bien faire leur examen particulier, ainsi que leurs retraites. Directives pleines de science et d'expérience que liront aussi ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la direction des âmes.

— *The World's Verdict : General Mihailovich,* avec introduction par des amis du général et une préface par F.-A. Voigt. Chez John Bellows limited, Gloucester.

Ces 224 pages donnent bien ce que le titre promet. Après une introduction où se retrouve la chronologie de la carrière du général Mihailovich, le lecteur trouvera de longs extraits de la presse des Etats-Unis, d'Argentine, de Belgique, de Grande-Bretagne, du Canada, de Hollande, d'Egypte, de France, d'Allemagne, d'Irlande, de Palestine, de Pologne, du Portugal, de Roumanie (aux Etats-Unis), de Russie (aux Etats-Unis), d'Espagne, de Suède, de Suisse, de Syrie, de Turquie et d'Uruguay, dans leur texte original (sauf le grec et le russe). C'est une contribution documentaire à l'histoire de notre temps.

— *Le syndicalisme en U. R. S. S.*, par RAYMOND LEBESCOND. — Un vol. broché 11,5 × 18 cm., collection « Le travail des hommes », 32 pages, 20 francs. Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris, XIIIe.

Etude d'ensemble sur l'origine, les bases doctrinales, l'évolution, la structure actuelle, les tâches du syndicalisme russe. Basée sur une documentation directe et sûre, cette brochure intéressera ceux qui désirent connaître dans les grandes lignes l'organisation syndicale en U. R. S. S.

*Traitement pastoral des névrosés,* par A. BRENNINKMEYER. Introduction du Dr René Biot. — Un vol. de 152 pages. Prix : 140 francs. Emmanuel Vitte, 10, rue Jean-Bart, Paris.

C'est, sans doute, au confesseur et directeur que s'adresse M. le chanoine A. Brenninkmeyer, après avoir fait participer à ses doctes leçons les étudiants en théologie morale des Facultés catholiques de Lyon. Tous ceux qui s'intéressent à la direction des âmes liront avec profit ces pages où l'auteur a cherché à être simple et clair, évitant une technicité des termes qui n'aide pas la compréhension. Ce que l'auteur recherche avant tout, c'est le bien, la vie surnaturelle des malades. Il signale courageusement les déviations nuisibles d'une pseudo-mystique ou d'une ascèse morbide. Comme le dit le Dr R. Biot, en souhaitant à ces pages la plus large diffusion : Ce livre « ne manquera pas d'apporter beaucoup de lumière, il fera donc beaucoup de bien... Ceux qui voudront bien le lire s'instruiront efficacement... »

QUESTIONS SCOLAIRES

# Enseignement postscolaire agricole et ménager agricole

## Circulaire ministérielle du 22. 8. 47 aux recteurs, aux inspecteurs d'Académie, aux directeurs départementaux des services agricoles (1).

### A. — Importance de l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole.

J'attache le plus grand prix à l'organisation rationnelle et au développement rapide de l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole.

Cet enseignement est d'une utilité incontestable au moment où apparaît plus clairement que jamais l'intérêt vital de la production agricole pour le pays. Non seulement il prépare à une application concrète des notions apprises à l'école, mais il constitue pour les jeunes ruraux une initiation profitable à la profession et à la vie ménagère.

Groupant autour de l'école la jeunesse des champs, il accroît, dans la commune, le prestige et l'autorité de l'instituteur, ce qui est du plus grand intérêt pour le développement de l'école laïque dans nos campagnes.

### B. — Organisation de cet enseignement dans le premier degré.

Je vous rappelle que l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole est réalisé par des maîtres pourvus d'un certificat spécial pouvant se classer en deux catégories :

a) *Des instituteurs agricoles spécialisés :* soit « *itinérants* », soit *chargés de centres intercommunaux.*

Ces instituteurs spécialisés ne sont actuellement que 250 pour toute la France.

Déchargés de leurs classes, ils doivent se consacrer pendant toute l'année scolaire à des tâches spécifiquement agricoles ou postscolaires agricoles.

Je vous *rappelle* que, conformément à la circulaire ministérielle du 6 avril 1944, il ne doit, en aucun cas, être confié à ces maîtres et maîtresses, une fois l'enseignement annuel agricole achevé, un service quelconque d'enseignement primaire.

— Que ces postes d'instituteurs itinérants ou d'instituteurs de centres intercommunaux ne sauraient, en aucune façon, même s'ils cessent d'être pourvus d'un titulaire, être transformés en postes affectés à l'enseignement du premier degré.

b) *Des instituteurs et institutrices qui sont chargés en plus de leur service normal, de cours postscolaires agricoles et ménagers-agricoles dans des centres intercommunaux ou communaux.*

Ces instituteurs reçoivent une indemnité,

*qui pour les titulaires du certificat est égale :*

— à l'indemnité de C. C. dans les centres intercommunaux.

— aux 4/5 de l'indemnité de C. C. dans les centres communaux,

*qui pour les maîtres qualifiés est égale :*

— aux 2/3 de l'indemnité de C. C. (de début).

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'inspection des maîtres chargés de l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole. Tous ces maîtres doivent être, par des visites fréquentes, soutenus dans leur tâche, encouragés dans leurs initiatives et leurs efforts.

Je vous prie, de plus, de prendre toutes dispositions utiles pour que l'inspection de ces maîtres et maîtresses itinérants ou non, soit régulièrement assurée, que les promotions de classes et d'échelons interviennent dans les conditions normales.

Il vous appartient en propre d'organiser au mieux les inspections en accord avec les directeurs des services agricoles départementaux.

### C. — Programme d'avenir.

Il y a lieu, en accord et en collaboration avec les services départementaux de l'agriculture, d'envisager un développement rapide de l'enseignement post-scolaire agricole et ménager-agricole.

En conséquence, je vous demande de me faire parvenir, pour le 15 octobre 1947, un rapport me faisant connaître l'état actuel et les résultats de cet enseignement dans vos départements respectifs.

Vous étudierez, de plus, les conditions d'un meilleur rendement, les centres à ouvrir, les postes à créer, soit avec des instituteurs itinérants, soit avec des instituteurs fixes faisant des cours postscolaires agricoles.

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'organisation de centres intercommunaux qui limitent les déplacements des jeunes gens, qui permettent aux maîtres un contact permanent avec les agriculteurs et la jeunesse agricole et qui, par surcroît, permettent à un maître ou à une maîtresse, d'avoir une résidence fixe à proximité du ou des centres dont il (ou elle) est chargé.

Je tiens à ce que vous apportiez tous vos soins à dresser ce programme de développement de l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole, en accord avec l'agriculture, pour me permettre d'envisager d'une façon plus précise les crédits à demander au prochain budget.

### D. — En conclusion.

Pour donner une impulsion immédiate à l'enseignement agricole, je vous informe que je mets à votre disposition, dans chaque département, dès la rentrée 1947, une dizaine d'indemnités pour l'enseignement postscolaire agricole et ménager-agricole dans des centres intercommunaux dont vous devez dès maintenant envisager et réaliser la création.

Il me paraît désirable que ces centres nouveaux (pour maîtres faisant, outre leur métier normal, l'enseignement postscolaire agricole), soient répartis, dans la mesure du possible, de la façon suivante :

Six d'enseignement ménager-agricole,
Quatre d'enseignement agricole.

(1) *Bulletin officiel de l'Education nationale*, n° 25 *bis* du 4. 9. 47.

## Cours postscolaires agricoles par correspondance

**Enseignement postscolaire agricole par correspondance — Suppression des allocations familiales aux familles qui font donner cet enseignement à leurs enfants au lieu de leur faire suivre les cours postscolaires publics. — Illégalité et annulation de la décision préfectorale.**

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux)

(*Séance du 21 mars 1947.*)

*Si l'enseignement postscolaire agricole est obligatoire pour les garçons et filles de moins de 17 ans qui ne poursuivent pas d'autres*

*études et dont les parents exercent une profession agricole, aucune disposition n'interdit que cet enseignement soit donné par correspondance.*

*Aucun texte n'exclut du bénéfice des allocations familiales les enfants qui se trouvent effectivement à la charge de leurs parents et suivent des cours émanant d'un établissement organisé pour ce genre d'enseignement et portant sur un ensemble de matières formant un programme suffisamment étendu.*

### Union Nationale des Associations de parents d'élèves de l'Enseignement libre

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux (section du contentieux),

Sur le rapport de la 1re sous-section de la section du contentieux,

Vu la requête présentée pour l'Union nationale des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, dont le siège est à Paris, 41, rue de Sèvres, agissant poursuite et diligences de son président en exercice, ladite requête enregistrée le 23 juin 1944 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler la décision, en date du 13 avril 1944, par laquelle le préfet des Basses-Pyrénées a invité les maires à intervenir auprès des jeunes agriculteurs de 14 à 17 ans inscrits aux cours d'enseignement agricole par correspondance de Purpan, afin qu'ils suivent les cours postscolaires donnés par les instituteurs publics et a décidé de faire supprimer les allocations familiales à ceux qui ne satisferont pas à cette obligation ;

Vu la loi du 28 mars 1882 ;

Vu le décret du 17 juin 1938 et les lois des 5 juillet 1941 et 12 juin 1943 ;

Vu le décret du 29 juillet 1939 et les lois des 15 février 1941, 18 novembre 1942 et 2 novembre 1943 ;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Warine, auditeur, en son rapport,

Ouï Me Auger, avocat de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, en ses observations,

Ouï M. Lefas, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions,

Sur la recevabilité de la requête :

Considérant que l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre a intérêt, en raison de son objet, à demander l'annulation de la décision attaquée ; que, dès lors, sa requête est recevable ;

Sur la légalité de la décision attaquée :

Considérant, d'une part, qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 5 juillet 1941, modifié par l'article 2 de la loi du 12 juin 1943, « l'enseignement postscolaire agricole est obligatoire pour les garçons et filles de moins de 17 ans qui ne poursuivent pas d'autres études et dont les parents exercent une profession agricole » et que « sa durée est de trois ans, étant entendu que l'obligation sera limitée à cent heures par an » ; qu'aux termes du paragraphe 3 de l'article 20 *bis* de la loi du 5 juillet 1941 complétée par la loi du 12 juin 1943 « les élèves ayant fréquenté les centres privés d'enseignement postscolaire agricole sont admis à se présenter aux examens prévus par la présente loi pour la délivrance du certificat d'études postscolaires agricoles » ; qu'aucune de ces dispositions n'interdit l'enseignement postscolaire agricole par correspondance ;

Considérant, d'autre part, qu'il résulte des dispositions de l'article 12 du décret du 29 juillet 1939, modifié par les lois des 15 février 1941, 18 novembre 1942 et 2 novembre 1943, que les allocations familiales sont dues pour les enfants n'ayant pas dépassé de plus d'un an l'âge de 17 ans, si l'enfant est placé en apprentissage, ou jusqu'à l'âge de 20 ans, s'il poursuit ses études ; que le texte précité n'exclut pas du nombre des bénéficiaires des allocations familiales les enfants qui se trouvent effectivement à la charge de leurs parents et suivent les cours postscolaires par correspondance, pourvu que ces cours émanent d'un établissement organisé pour ce genre d'enseignement et portent sur un ensemble de matières formant un programme suffisamment étendu ; qu'il suit de là que l'Union requérante est fondée à demander l'annulation, comme entachée d'excès de pouvoir, de la décision en date du 13 avril 1944, par laquelle le préfet des Basses-Pyrénées, sans examiner si, en fait, les cours privés par correspondance organisés par l'Ecole de Purpan répondaient aux conditions fixées par les lois précitées, a nié en droit que l'inscription à un cours agricole par correspondance suffit pour que les jeunes gens soient regardés comme satisfaisant à l'obligation édictée par l'article 3 de la loi du 5 juillet 1941, invité les maires à intervenir pour que les intéressés obéissent aux prescriptions de ladite loi, et décidé de « faire supprimer les allocations familiales » aux jeunes agriculteurs inscrits aux cours agricoles par correspondance de l'Ecole de Purpan ;

DECIDE :

*Article 1er.* — La décision susvisée du préfet des Basses-Pyrénées, en date du 13 avril 1944, est annulée.

*Art.* 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Education nationale, au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Santé publique et de la Population.

Observation. — L'arrêt du 21 mars 1947, rendu par la section du contentieux du Conseil d'État et non pas simplement par deux des sous-sections, présente un intérêt particulier, car il tranche la question des cours postscolaires agricoles par correspondance : il reconnaît la légalité de ces cours et prononce la nullité de la décision du préfet des Basses-Pyrénées qui entendait faire supprimer les allocations familiales aux familles rurales qui se refusaient à faire suivre les cours postscolaires publics à leurs enfants apprentis ruraux.

Pour faire pression sur les familles, le ministère de l'Agriculture avait émis la prétention de leur faire supprimer les allocations familiales pour défaut d'assiduité scolaire lorsqu'elles entendaient user du droit, toujours officiellement proclamé, même quand il est pratiquement violé, de faire donner à leurs enfants sous leur responsabilité un enseignement postscolaire agricole par le moyen de cours par correspondance. Le ministère de l'Education nationale n'avait pas manqué de s'associer à cette prétention ; des suppressions d'allocations avaient été prononcées, des enquêtes de gendarmerie avaient été faites dans plusieurs familles et des menaces de poursuites pénales complétaient ces mesures.

La suppression des allocations dans ces conditions était si manifestement illégale qu'elle souleva d'énergiques protestations : il fallut bien en tenir compte et le ministère de l'Agriculture répondait officiellement, le 11 février 1947, au président de l'U. N. A. F. : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans l'attente de textes qui harmoniseront la

législation afférente à l'apprentissage agricole et à l'enseignement postscolaire, il convient de ne pas subordonner le versement des allocations familiales agricoles en faveur des apprentis à l'obligation de suivre un enseignement postscolaire. »

« L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre » n'avait pas attendu la réponse ministérielle pour former un recours contre une décision du préfet des Basses-Pyrénées rendue à l'occasion des jeunes agriculteurs inscrits aux cours d'enseignement agricole par correspondance organisés par l'Ecole supérieure de Purpan dont le grand succès était vu avec défaveur par l'Administration : pour les paralyser, celle-ci pensa intimider les familles en refusant les allocations familiales aux parents agriculteurs qui préféraient ce mode de formation aux cours professionnels des instituteurs publics.

L'Union forma un recours devant le Conseil d'Etat : on lui contesta d'abord le droit de représenter les familles intéressées. Ce moyen a été écarté et la requête a été déclarée recevable, bien qu'elle émanât d'une association dont le siège est à Paris et qu'il s'agit de cours organisés dans les Basses-Pyrénées, la notion d'intérêt suffisante pour justifier un recours étant toujours très libéralement interprétée par le Conseil d'Etat :

« Considérant que l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre » a intérêt, *en raison de son objet*, à demander l'annulation de la décision attaquée ; que dès lors, sa requête est recevable. »

Au fond, il s'agissait d'apprécier la légalité des cours par correspondance : l'arrêt vise l'article 3 de la loi du 5 juillet 1941 modifié par la loi du 12 juin 1943, rendant obligatoire l'enseignement postscolaire agricole, et l'article 20 *bis* de cette loi, et il en tire cette conclusion : « Aucune de ces dispositions n'interdit l'enseignement postscolaire agricole par correspondance. »

On comprend l'importance de cette reconnaissance de l'enseignement par correspondance. A l'occasion d'une question fiscale, un arrêt du 24 novembre 1943, Algérie-C-X, avait déjà préjugé cette solution en reconnaissant les cours par correspondance.

L'arrêt de 1947 visant les divers textes qui régissent les allocations familiales pose en principe que ces textes n'excluent pas du nombre des bénéficiaires des allocations familiales les enfants qui se trouvent effectivement à la charge de leurs parents et suivent les cours postscolaires par correspondance, pourvu que ces cours émanent d'un établissement organisé pour ce genre d'enseignement et portent sur un ensemble de matières suffisamment étendu.

En d'autres termes, il faut, mais il suffit que cet enseignement apparaisse comme devant être sérieux. Le bon sens indique d'ailleurs que l'effort demandé aux élèves qui suivent les cours par correspondance sera au moins égal, sinon supérieur, à l'effort donné par les auditeurs des cours directs.

Le point essentiel à dégager de l'arrêt du 21 mars 1947, c'est que les lois de 1941 et 1943 n'ont entendu porter aucune atteinte à la liberté d'enseignement et que les ressortissants de cette liberté peuvent faire donner à leurs enfants l'enseignement agricole de la façon qu'ils jugent la plus adéquate, de même qu'en matière scolaire ils ont le droit de donner eux-mêmes dans la famille l'enseignement primaire ou de le faire donner par tout maître de leur choix, même par correspondance.

On peut noter que l'arrêt dans la longue liste des textes visés n'a eu garde de faire allusion à l'étrange arrêté interministériel du 29 décembre 1943 que l'administration affecte souvent d'invoquer, bien qu'il n'ait point été publié au *Journal Officiel*, ce qui suffisait d'ailleurs à lui enlever tout caractère obligatoire.

AUGUSTE RIVET, *ancien bâtonnier.*

# Réponses ministérielles

## Prestations familiales et cours particuliers.

M. Fernand Verdeille expose à M. le ministre de l'Education nationale que l'article 20 de la loi n° 46-1835, du 22 août 1940, fixant le régime des prestations familiales, dispose que « pour les enfants qui poursuivent leurs études au delà de l'âge scolaire, les organismes payeurs doivent subordonner le versement des prestations à la présentation d'un certificat d'inscription établi par les directeurs des établissements d'enseignement supérieur, secondaire, technique ou professionnel » ; que les enfants qui, au delà de l'âge scolaire, préparent le concours d'entrée à des établissements tels que le Conservatoire national de musique, poursuivent fréquemment ces études spéciales, non pas dans un établissement, mais par des leçons particulières, sous la direction d'un maître qui, généralement, est lui-même professeur à l'établissement pour lequel il prépare, et demande *si, pour ces enfants qui sont incontestablement à la charge de leurs parents, et qui se trouvent dans l'impossibilité de fournir un certificat établi par un directeur d'établissement, le certificat délivré par le maître qui dirige les études ne peut être considéré comme valable ; dans la négative, par qui doit être établi le certificat qui permettra le versement des prestations familiales.* (Question du 25 mars 1947.)

*Réponse.* — La circulaire interministérielle du 3 avril 1947 (*Journal Officiel* du 19 avril 1947) précise qu'il faut entendre par poursuite d'études « le fait, pour l'enfant, de fréquenter pendant l'année dite scolaire un établissement où il lui est donné une instruction ou technique ou professionnelle comportant des conditions de travail, d'assiduité, de contrôle, de discipline telles que l'exige la préparation de diplômes officiels ou de carrières publiques ou privées, de telles études étant incompatibles avec tout emploi salarié ». Les enfants suivant des cours chez des professeurs particuliers ne se trouvant pas nécessairement

dans toutes les conditions requises, ils ne pourront ouvrir le droit aux prestations que s'ils peuvent prouver, devant la Commission prévue à l'article 3 du décret du 10 décembre 1946, que les cours donnés par les professeurs particuliers présentent les garanties exigées en ce qui concerne la poursuite d'études ci-dessus définies.

(*J. O.* du 30. 8. 47.)

### Participation des maîtres aux cérémonies officielles.

M. Henri Caillavet *demande à M. le ministre de l'Education nationale si les maîtres et maîtresses de l'enseignement public peuvent refuser d'assister, avec leurs élèves, à une manifestation commémorant le 11 novembre, organisée par la municipalité, où sont invités également, sans aucune exclusive, tous les corps constitués, syndicats, partis politiques, sociétés ou groupements divers, écoles libres et toute la population ;* et ajoute que cette manifestation commémorative, sans aucune cérémonie religieuse, consiste en la formation d'un cortège, place de la mairie, qui se rend au monument aux morts où les enfants des écoles publiques d'abord, ceux des écoles libres ensuite, conduits par leurs maîtres et maîtresses, déposent des fleurs. (*Question du 29 avril* 1947.)

*Réponse.* — Aux termes de la circulaire du 7 décembre 1929 émanant de la présidence du Conseil, la présence des fonctionnaires aux cérémonies officielles qui ont lieu à l'occasion des fêtes nationales, constitue un devoir de leur charge. Il est donc naturel que les instituteurs accompagnent leurs élèves lorsque ceux-ci sont officiellement invités à ces cérémonies. La circulaire n° 122, du 6 mars 1947 du ministre de l'Intérieur, a d'ailleurs précisé l'ordre de préséance à respecter par les organisateurs des cérémonies. Dans le cas d'espèce, afin qu'une enquête puisse être effectuée, l'honorable député est prié de vouloir bien préciser la localité où les incidents qu'il signale se sont produits.

(*J. O.* du 18. 6. 47.)

### Bourses et enseignement privé.

M. Maurice Guérin expose à M. le ministre de l'Education nationale qu'un père de trois garçons de 21 ans, 16 ans 1/2 et 8 ans, a obtenu pour celui de 16 ans 1/2 une bourse d'entretien en 1942 ; que l'enfant fréquentait alors une école libre ; qu'aujourd'hui il est élève d'un pensionnat de Lyon, où il prépare la première partie du baccalauréat ; que, depuis l'année scolaire 1945-1946, le père ne touche plus la revalorisation, le *motif invoqué par l'inspecteur d'Académie étant que « l'enfant fréquente un établissement privé » ; qu'il a été répondu au père : « Mettez-le dans un établissement public et il touchera la bourse complète »*, et demande sur quel texte légal on s'appuie pour agir de la sorte. (*Question du 27 mars* 1947.)

*Réponse.* — Le cas signalé par M. Guérin est celui de tous les élèves boursiers fréquentant des établissements d'enseignement privé. Ces élèves ont obtenu les bourses dont ils sont titulaires en application de l'acte dit décret du 13 octobre 1941 dont la nullité a été expressément constatée par le décret du 13 octobre 1945. Cette constatation n'a pas porté atteinte aux effets résultant de l'application dudit acte antérieurement à la mise en vigueur de ce décret. En conséquence, les élèves qui, au 13 octobre 1945, étaient déjà titulaires de bourses dans des établissements d'enseignement privé en conservent le bénéfice, mais sans qu'aucune majoration puisse leur en être accordée.

(*J. O.* du 3. 5. 47.)

### Enseignement privé et pupilles de la nation.

M. Raymond-Laurent demande à M. le ministre de l'Education nationale si un établissement d'enseignement technique privé, légalement ouvert selon la loi du 25 juillet 1919 et le décret du 9 janvier 1934, modifié par le décret du 20 septembre 1939, remplit *ipso facto* les conditions requises pour que des pupilles de la nation puissent bénéficier dans cet établissement de bourses d'Etat ou de subventions d'études de collectivités publiques, ou bien si d'autres conditions encore doivent être remplies par ledit établissement privé. (*Question du 29 avril* 1947.)

*Réponse.* — Aucune dérogation au décret n° 46-372, du 8 mars 1946, n'a été prévue en faveur des pupilles de la nation. Ce texte prévoit que, seules, les écoles publiques et les écoles d'enseignement technique privé, « reconnues par l'Etat », sont habilitées à recevoir des boursiers nationaux. En conséquence, un établissement privé « légalement ouvert », en application de la loi du 25 juillet 1919, ne peut bénéficier de ces dispositions. Toutefois, les offices départementaux des pupilles de la nation relevant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, peuvent accorder aux familles des pupilles des subventions d'entretien et d'études, quelle que soit la nature de l'établissement fréquenté par leurs enfants.

(*J. O.* du 23. 5. 47.)

## Communication de la liste des élèves d'un établissement

**Circulaire du 18. 6. 47 aux recteurs (1).**

Je vous prie de rappeler aux fonctionnaires des lycées et collèges de votre ressort qu'il leur est interdit de communiquer à des tiers la liste des élèves d'un établissement ou même d'une classe.

Cette interdiction s'applique en particulier aux listes des élèves des classes préparatoires au baccalauréat. Il m'est signalé que des établissements libres cherchent à se les procurer auprès des établissements publics dans des buts publicitaires. Je ne saurais admettre que les administrations collégiales ou les professeurs s'associent à cette pratique.

Je vous prie de vouloir bien donner toutes indications utiles à ce sujet à MM. les chefs d'établissements.

(1) *Bulletin officiel de l'Education nationale* (lois et règlements), n° 21, 26 juin 1947.

— *Connaître le christianisme*, par Jean Daujat. — Vol. 11 × 18,5 cm., 112 pages, 65 francs. Fédération nationale d'Action catholique, 12, rue Edmond-Valentin, Paris, VIIe.

Cet ouvrage, qui fait partie des collections « La cité chrétienne. Série 1.-Doctrine », se propose dans ses trois parties (L'Ordre naturel, L'Ordre surnaturel, le Christianisme) d'exposer aux lecteurs peu instruits sur le christianisme, les vérités que ce dernier enseigne aux hommes et la vie qu'il veut leur donner.

— *Au pays du scalp ; Guerre aux rails, Terre de soif*, par Joseph Sachot (illustrations d'André Millot). — Trois brochures (18 × 24 cm.), de 52 pages, 25 francs, de la collection « Du vrai... du vécu ».

Edités par les *Petites Annales* des Oblats de Marie-Immaculée et magnifiquement illustrés, ces récits missionnaires vécus fournissent sur les régions du Nord-Ouest canadien et du Sud-Ouest africain, évangélisées par les Oblats de Marie, une documentation très variée et de première valeur. Brochures à faire lire par les jeunes et par leurs familles : elles sont captivantes !

# Plaidoyer pour le clergé diocésain

par S. Exc. Mgr A. Ancel, *évêque auxiliaire de Lyon.*

C'est un plaidoyer *pour* le clergé diocésain ; ce n'est pas une attaque *contre* le clergé non diocésain.

Personnellement, je dois trop aux religieux pour me permettre aucune polémique contre eux ; j'ai trop d'amis parmi les religieux pour être tenté d'en mal parler. Merci aux Pères Jésuites de l'Université grégorienne et aux prédicateurs des Exercices spirituels ; merci aux Pères Dominicains pour leur saint Thomas et pour tant d'études enrichissantes ; merci aux Frères Mineurs de toute observance pour leur saint François, leur pauvreté et leur joie ; merci aux religieux de tout Ordre et de toute Congrégation pour l'enrichissement qu'ils ont apporté au clergé diocésain.

D'ailleurs, qui oserait toucher ce que le Seigneur lui-même a construit ? Sans doute, à strictement parler, seul le clergé diocésain est d'institution divine. Seul il appartient à l'essence de l'Eglise. Seul il est assuré de durer jusqu'à la fin des siècles ; les Ordres et les Congrégations ont apparu à diverses époques et on ne peut affirmer qu'ils dureront toujours.

Cependant, l'état religieux a son origine dans l'enseignement du Christ. La plupart des grandes Sociétés religieuses ont été fondées par des saints agissant sous l'inspiration du Christ. Continuellement, le Saint-Esprit fait entendre son appel à des âmes choisies pour les entraîner au couvent.

Enfin, l'Eglise a besoin des religieux. Leurs services lui sont indispensables. Il faut des moines tout orientés vers la louange et la réparation ; il faut des Congrégations missionnaires pour établir l'Eglise dans les pays où elle n'existe pas encore ; il faut des Sociétés religieuses pour aider le clergé diocésain dans des tâches qui dépassent ses possibilités actuelles. Par conséquent, attaquer le clergé non diocésain serait attaquer l'Eglise elle-même, et puisque le clergé non diocésain se rattache à notre Saint-Père le Pape par l'intermédiaire de ses supérieurs, toute polémique contre les religieux atteindrait finalement le Vicaire du Christ Jésus.

Il n'y aura donc, dans cet article, aucune parole contre les religieux.

D'ailleurs, le but qu'il se propose ne peut pas être atteint sans eux. Nous avons besoin, pour réussir, de leur aide fraternelle. Nous comptons sur eux.

⁂

Un fait s'impose à l'attention de tous.

Quels que soient son dévouement et sa valeur, le clergé diocésain n'a pas, actuellement, en quantité et en qualité, le nombre de prêtres suffisant pour remplir sa mission.

Tel est le fait qui a motivé la rédaction de cet article.

Nous allons donc plaider pour le clergé diocésain, afin que chacun travaille, selon ses possibilités, à lui assurer le recrutement dont il a besoin.

## I

### Clergé diocésain et clergé non diocésain.

On parle parfois de clergé diocésain et de clergé non diocésain, sans bien savoir le sens précis des mots que l'on emploie.

Pour beaucoup, les prêtres séculiers, les « simples prêtres », ce sont les prêtres de paroisses, curés ou vicaires ; ce sont aussi des prêtres qui ne sont pas tenus à la perfection comme les religieux. Alors, *être religieux, c'est mieux.* On a un travail plus choisi et on est plus saint.

Cependant, les prêtres diocésains ne sont pas tous appliqués au ministère des paroisses, et certains religieux sont curés ou vicaires sans être pour autant, prêtres diocésains.

D'autre part, sans vouloir discuter sur la sainteté effective — Dieu seul en est juge, — il faut affirmer que *l'obligation de tendre à la sainteté s'impose à tous les prêtres sans exception.* Quand saint Thomas compare l'état religieux à la vie sacerdotale, il affirme que le prêtre est appelé à une sainteté plus grande que le moine non prêtre.

Par conséquent, il faut chercher ailleurs un élément caractéristique qui permette de discerner l'un et l'autre clergés.

*Le clergé diocésain est celui qui dépend de l'évêque et le clergé non diocésain est celui qui, par l'intermédiaire de ses supérieurs, dépend du Pape.*

Sans doute, le clergé diocésain continue à dépendre du Pape qui a un pouvoir immédiat sur tous les membres de l'Eglise, et le clergé non diocésain, quand il exerce l'apostolat dans un diocèse déterminé, doit se soumettre, d'une certaine façon, aux règles fixées par l'évêque ; mais ces remarques complémentaires laissent subsister la différence fondamentale que nous avons établie.

*Le prêtre diocésain ne fait qu'un avec son évêque.* Celui-ci, en effet, ne peut pas, par lui-même, remplir pleinement toutes les fonctions qui lui incombent en raison de sa charge ; c'est pourquoi il appelle des prêtres pour l'aider. Il a la charge de leur formation sacerdotale, il les ordonne et les emploie aux divers travaux du ministère.

*Les prêtres non diocésains ne sont pas ses propres prêtres.* Ils ne sont pas inscrits, « incardinés » au diocèse ; ils peuvent être des auxiliaires très précieux, mais ils ne sont pas du diocèse. L'évêque ne peut pas leur demander n'importe quel emploi : il est obligé de tenir compte de leurs Constitutions. Ainsi, il ne peut imposer à des Jésuites la charge d'une paroisse ou à des Trappistes la direction d'une école. Cette indépendance relative vis-à-vis de l'évêque se comprend fort bien ; elle est exigée par la fin propre que poursuivent les divers Instituts religieux de Droit pontifical, mais elle distingue nettement les prêtres diocésains des prêtres non diocésains.

On pourrait cependant assimiler aux prêtres diocésains des religieux qui renonceraient à cette

indépendance relative et qui accepteraient d'être soumis à l'évêque à la manière des prêtres séculiers. Tel est le cas, par exemple, des Fils de la Charité.

A plus forte raison, l'organisation des prêtres en associations pieuses ou même en Sociétés de vie commune ne s'oppose en rien à leur caractère de prêtres diocésains, pourvu qu'ils restent sous la dépendance de leurs évêques quant à leur formation, leurs ordinations et les postes qu'ils doivent occuper dans l'apostolat. D'ailleurs, ces divers groupements de prêtres doivent respecter et même favoriser la seule communauté sacerdotale qui est de droit divin, à savoir la communauté des prêtres autour de leur évêque.

Parmi les prêtres diocésains, les curés occupent une place particulièrement importante. En effet, ils ont charge d'âme : ils sont pasteurs. Ainsi, leur fonction se rapproche davantage de la fonction épiscopale. D'autre part, il y aura toujours des curés, parce qu'il y aura toujours des paroisses, c'est-à-dire des communautés chrétiennes attachées à un territoire déterminé.

Cependant, le clergé diocésain peut et doit comporter, outre les fonctions de curé, toutes celles qui sont nécessaires à la christianisation d'un diocèse.

L'organisation de ces diverses fonctions revient à l'évêque.

Sans doute, il doit se conformer aux ordres et directives du Pape et aux lois universelles de l'Eglise ; il doit aussi tenir compte des autres diocèses, car il n'y a qu'un seul épiscopat dans chaque nation comme dans le monde entier ; mais, dans son propre diocèse, il est chef et pasteur et il a la plénitude de l'autorité parce qu'il a la plénitude de la responsabilité.

Quel que soit leur emploi, dans l'enseignement, dans les œuvres, dans les mouvements d'Action catholique ou dans les organisations missionnaires, les prêtres diocésains, même s'ils ne sont pas curés ou vicaires, dépendent de lui et ne font qu'un avec lui, lui permettant ainsi de remplir pleinement sa tâche pastorale.

***

Nous ne parlerons pas des prêtres qui doivent se consacrer aux Missions à l'extérieur de la France. Le problème missionnaire est, pour l'Eglise, d'une telle importance, que l'on peut appliquer au recrutement des missionnaires ce que nous dirons à propos du clergé diocésain.

## II

### Les raisons d'un choix.

Après avoir établi nettement la distinction de l'un et l'autre clergés, il faut étudier les motifs qui orientent les jeunes gens dans leur choix.

Parfois, on se trouve devant des vocations impératives auxquelles répondent des décisions prises en pleine lumière. Les uns optent pour le clergé diocésain et d'autres pour tel ou tel Institut religieux. Aucun problème ne se pose pour eux. Le Seigneur lui-même a imposé le choix.

Mais les vocations impératives sont relativement rares.

***

Certains choix s'expliquent tout naturellement.

Tel jeune homme est devenu prêtre diocésain parce qu'il a été élevé dans un Petit Séminaire ; il aurait été Jésuite ou Mariste s'il avait été dans un collège tenu par la Compagnie de Jésus ou par la Société de Marie. Il désirait le sacerdoce et il a adopté la forme de vie qu'il avait vue et appréciée en des maîtres vénérés et aimés. Il n'a pas hésité.

Pour ce jeune homme, aucun problème ne s'est posé ; mais est-il normal qu'un choix surnaturel s'explique tout naturellement ?

***

Il y a des motifs assez surprenants.

Ne parlez pas à ce jeune homme de la vie religieuse : rien que la pensée de faire des vœux et d'obéir à des supérieurs le retiendra dans le clergé séculier. « Là, au moins, je serai indépendant. »

Et celui-ci : « A cause de ma famille, vous le savez bien, je ne peux pas être un prêtre de paroisse. On ne comprendrait pas. Jésuite, Dominicain, oui, mais curé ou vicaire, non. Ce n'est pas possible. »

Tel autre deviendra religieux parce qu'il ne veut pas aller au Séminaire diocésain. Il a entendu parler des études et du genre de vie des séminaristes. Il en est déçu. Il pense trouver chez des religieux quelque chose de plus relevé.

On ne doit pas trop s'étonner devant ces raisonnements et on serait injuste si l'on criait au scandale ou à l'absence de vocation à cause des éléments humains qui recouvrent l'appel de Dieu.

Cependant, l'existence de tels choix pose nettement le problème de l'orientation des vocations. Les jeunes ont besoin d'être aidés pour découvrir la volonté de Dieu sur eux.

***

Certains esprits parvenus à plus de maturité se sont efforcés de réfléchir sur l'appel qui leur était adressé par Dieu et ils ont regardé en face le problème du clergé diocésain ; mais ils ont opté pour la vie religieuse pour divers motifs plutôt négatifs que positifs. Nous essayerons d'exprimer quelques cas plus typiques. Nous n'inventons rien ; nous pourrions citer des noms.

« Je veux bien être prêtre, mais pas curé de campagne, isolé, au milieu de paysans déchristianisés. Je sens que je ne tiendrai pas, je mourrai d'ennui. Je veux bien être prêtre, mais pas comme ça. Je devrais avoir, peut-être, un peu plus de courage, mais je suis comme je suis... Et si je reste dans mon diocèse, je suis sûr d'être placé à la campagne. Je dois donc renoncer au clergé diocésain, je dois me faire religieux. »

Un autre exemple :

« Je veux être prêtre, oui, mais je ne veux pas vivre comme le vicaire de ma paroisse. Il est submergé de travail. Des réunions tous les soirs à n'en plus finir. A peine quelques heures de sommeil. Jamais un moment pour souffler, pour travailler intellectuellement, pour prier tranquillement. Impossible de se tenir au courant, de penser les problèmes d'apostolat. Ce n'est pas une vie ! Au moins, les Dominicains ou les Jésuites ont du temps pour travailler, pour lire, pour penser ! Je ne refuse pas le travail et le dévouement, mais ne me demandez pas l'impossible. La vie de vicaire en ville, en 1947, n'est pas à mesure humaine. Si je reste dans mon diocèse, je sais ce qui m'attend. Je préfère partir au noviciat. Je vais

étudier pour savoir dans quelle Congrégation religieuse je vais entrer. »

Et celui-ci :

« Je veux bien être prêtre, mais il n'est pas facile de vivre comme il faut sa vie de prêtre. Oh ! je désire de tout mon cœur être un saint prêtre, mais je me connais et j'ai bien peur de ne pas y arriver. J'aurais besoin d'une règle ; j'aurais besoin d'être aidé ; mais, isolé, je ne tiendrai pas. Je sais que notre évêque aime vraiment ses prêtres, mais il ne peut pas s'occuper personnellement de chacun, ils sont trop nombreux. Je sais que les prêtres s'aiment bien entre eux, mais c'est trop superficiel. Peut-être que, pour d'autres, cela pourrait suffire ; pour moi, je ne tiendrai pas. Aussi je me suis décidé à me faire religieux. »

Et encore :

« Je veux être prêtre, mais pas prêtre séculier. Oh ! je ne veux pas juger nos curés ou vicaires. J'admire leur dévouement, mais je sais que le Seigneur me demande autre chose ; je sens un appel à le suivre de plus près dans les voies de la pauvreté, du renoncement et de la pénitence, pour un plus grand amour. Alors, vous le voyez, je ne puis pas être prêtre dans mon diocèse. Je dois chercher une Congrégation où mes aspirations de vie parfaite puissent se réaliser. »

Et enfin :

« Je voudrais bien être prêtre dans mon diocèse, je sais que les prêtres manquent. Mais vous me connaissez et vous savez bien que je ne suis pas fait pour être curé ou vicaire. J'ai trop le désir d'aller à ceux qui ne viennent pas. Je comprends qu'on s'occupe des bons chrétiens, mais ce n'est pas mon affaire. Je sens depuis longtemps, dans mon cœur, un désir ardent de m'occuper exclusivement des autres. Je ne crois pas que ce soit de l'illusion. Alors, si je reste dans mon diocèse, j'ai l'impression que je trahis ma vocation. Est-ce que vous ne connaîtriez pas une Congrégation qui s'oriente vers ce travail missionnaire, en France ? »

Devant ces raisonnements, on est obligé de réfléchir.

Voilà des jeunes gens qui désirent se donner à des tâches qui doivent être remplies par le clergé diocésain ; d'autre part, ils n'éprouvent pas un attrait positif pour tel ou tel Institut religieux ; cependant, par crainte de l'isolement ou d'un travail surhumain, par crainte de manquer d'appui ou de ne pas pouvoir réaliser leur idéal de sainteté ou leur idéal apostolique, ils vont s'écarter du clergé diocésain. Est-ce normal ? Est-ce que la crainte est un motif suffisant pour s'orienter vers la vie religieuse ?

Avant de répondre, nous étudierons les problèmes actuels du clergé diocésain. Nous aurons ainsi plus de lumière pour nous orienter vers les solutions satisfaisantes.

## III

### Les problèmes actuels du clergé diocésain.

Un grand nombre de problèmes se posent actuellement au clergé diocésain qui ne se posaient pas autrefois de la même manière ni avec la même acuité.

Nous exposerons quelques-uns de ces problèmes tels qu'ils se présentent, d'une manière générale, pour l'ensemble de la France, sans tenir compte des différences assez importantes qui peuvent exister suivant les régions.

1. *Problème de la sainteté du clergé diocésain.* — Tout prêtre doit être saint parce qu'il est ministre du Christ pour offrir le sacrifice de la Messe, pour prier au nom de l'Eglise et pour la sanctifier par la parole de Dieu et par les sacrements. Cette obligation est absolue et transcende toute considération particulière à une époque ou à une région.

*Mais il y a actuellement, pour le clergé diocésain, des motifs particuliers qui exigent instamment un effort extraordinaire de sanctification.*

Dans un pays chrétien, les fidèles souffrent des déficiences de leurs prêtres : ils risquent de les mépriser ; mais, grâce à leur foi, ils continuent à respecter le sacerdoce.

Dans un pays déchristianisé, toute déficience du prêtre rejaillit sur le sacerdoce et sur la religion. Un prêtre ne peut plus être médiocre sans de graves inconvénients au point de vue apostolique.

Par là on comprend quel dommage résulterait pour l'Eglise du Christ si le clergé diocésain, le seul qui est vraiment et habituellement en contact avec l'ensemble de la population, ne pouvait pas recevoir, sous prétexte qu'ils ont une vocation religieuse, les jeunes gens qui désirent suivre le Christ de plus près dans la voie de la sainteté.

Le P. Chevrier disait : « Les religieux observent les conseils évangéliques, pourquoi les prêtres séculiers ne les observeraient-ils pas ? » Et il ajoutait : « Les religieux sont dans leur cloître, mais le prêtre est fait pour vivre au milieu des hommes, *et lui, plus que les autres, doit être saint et parfait.* Il est appelé à faire plus de bien, ayant des rapports nécessaires avec les fidèles, et nous devons surpasser les religieux par cette lumière, auréole de gloire et de sainteté, qui doit briller dans les prêtres du ministère... (*Véritable disciple*, p. 87, 88.)

---

2. *Problème de l'Action catholique spécialisée.* — La déchristianisation de la France n'a pas commencé au XIX^e^ siècle, elle a commencé dès que le temporel a voulu se séparer du spirituel. Peu à peu, les activités humaines, les professions et les divers milieux de vie se sont matérialisés. Il faut donc les vivifier de nouveau, non pas en restaurant une chrétienté médiévale par la soumission du temporel au pouvoir spirituel, mais en organisant les divers milieux de vie, les professions et les activités humaines selon les exigences de l'esprit chrétien. Tel est le rôle de l'Action catholique spécialisée.

En raison de sa pénétration dans le temporel, l'Action catholique appartient au laïcat. Mais, pour remplir sa tâche, le laïcat a besoin d'aumôniers qui lui apportent l'enseignement du Christ et une vie spirituelle intense sans laquelle tous ses efforts resteraient vains. Seul l'Esprit Saint peut « renouveler la face de la terre ».

D'autre part, l'animation spirituelle de l'Action catholique spécialisée est une tâche qui relève directement du devoir pastoral de l'évêque ; elle appartient donc, de droit, au clergé diocésain, qu'elle se rattache ou non à une paroisse déterminée.

On ne saurait trop remercier les religieux pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée jusqu'ici et

qu'ils devront apporter, pendant longtemps encore, à l'aumônerie de l'Action catholique. Mais cette collaboration si utile ne saurait dispenser le clergé diocésain de prendre en main une tâche qui lui est propre.

Seulement, pour être aumônier d'Action catholique spécialisée, un prêtre doit avoir, en plus de la valeur spirituelle exigée par le sacerdoce, *une valeur humaine particulière qui le rende capable de comprendre les problèmes de vie que les laïques auront à résoudre*. Sans doute, l'aumônier n'a pas à donner les conclusions, ce n'est pas lui qui prend les responsabilités ; mais il doit donner la lumière et la vie sans lesquelles les laïques ne pourront ni dégager les conclusions ni prendre leurs responsabilités.

Quel dommage, par conséquent, si la valeur humaine d'un jeune homme devenait une raison pour l'écarter du clergé diocésain et pour l'orienter vers un Institut religieux où il pourrait mieux, pense-t-on, développer sa personnalité.

3. *Problèmes missionnaires.* — Il faudra probablement plusieurs siècles pour rendre chrétiens les milieux de vie ; mais, en attendant, il faut présenter l'Evangile du salut, d'une façon adaptée, à tous les hommes de bonne volonté.

Les apôtres n'ont pas attendu que l'Empire romain soit devenu chrétien ou que l'esclavage ait été supprimé pour prêcher l'Evangile. En même temps que les chrétiens pénétraient dans toutes les activités temporelles du monde romain, ils constituaient, entre eux, des communautés ferventes et rayonnantes. De plus, des missionnaires allaient partout pour prêcher le Christ et ceux qui croyaient fondaient de nouvelles communautés.

Un renouvellement de nos paroisses s'impose donc en même temps que se poursuit le travail de l'Action catholique spécialisée. Suivant une expression communément employée, *nos paroisses doivent devenir missionnaires*.

D'autre part, dans certaines zones particulièrement déchristianisées de la campagne, il est presque nécessaire de doubler le ministère résidentiel par un *ministère itinérant*. Il faudrait, dans chaque région, une équipe de prêtres qui viendrait aider le clergé paroissial.

Enfin, dans certaines zones ouvrières, le prolétariat est tellement coupé de la vie paroissiale qu'*un problème strictement missionnaire se pose*. Pour ces ouvriers, l'Eglise n'est pas établie. Il faut donc l'implanter parmi eux, grâce à des prêtres entièrement détachés du clergé paroissial.

Qu'arrivera-t-il donc si les jeunes gens qui ne désirent pas le ministère paroissial traditionnel s'écartent du clergé diocésain, sous prétexte qu'ils ont une vocation missionnaire ?

Où trouvera-t-on ces prêtres qui accepteront d'être de perpétuels itinérants, sans feu ni lieu, au service de tous ceux qui, dans les villages et les hameaux, ne peuvent plus être atteints, d'une façon suffisante, par leur propre curé ?

Où trouvera-t-on ces prêtres décidés à s'insérer, comme prêtres, en plein prolétariat païen, prêts à abandonner tout ce qui pourrait faire obstacle à l'Evangile et à accepter tous les sacrifices nécessaires pour que la Bonne Nouvelle soit annoncée à ces pauvres qui souffrent sans savoir qu'ils ont un Sauveur ?

Une suggestion a été proposée : il faudrait que ce travail missionnaire soit assumé par une Congrégation religieuse dont les membres seraient spécialement préparés à cet effet.

Cette suggestion ne peut pas être admise.

Sans doute, les religieux peuvent jouer, là aussi, momentanément, un rôle de suppléance très important. Mais l'évêque n'a pas le droit d'aliéner entre leurs mains, d'une façon définitive, une partie si importante de son devoir pastoral. Il doit y faire face avec ses prêtres : LE CLERGÉ DIOCÉSAIN DOIT PRENDRE EN MAIN LES PROBLÈMES MISSIONNAIRES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE.

Cependant, en raison de la répartition inégale des prêtres dans les divers diocèses de France, il est utile que *des organismes de compensation* puissent intervenir, en dépendance de l'autorité épiscopale. C'est ainsi que les Fils de la Charité, la Mission de France ou le Corps-Franc du Prado peuvent être amenés à envoyer des prêtres hors de leur diocèse d'origine. Mais dans le diocèse où ces prêtres seront employés, ils feront partie de la communauté sacerdotale diocésaine et ils travailleront sous la direction de l'évêque du lieu. Par conséquent, même dans ce cas, ils appartiendront au clergé diocésain.

4. *Problème de l'organisation diocésaine.* — Nous ne sommes plus à l'époque où il suffisait à l'évêque d'avoir près de lui un ou deux vicaires généraux pour l'aider dans l'administration de son diocèse. Sans doute, les questions administratives demeurent, elles sont même devenues plus compliquées ; par conséquent, on ne peut pas supprimer l'organisation diocésaine traditionnelle. Mais les formes nouvelles de l'apostolat exigent, elles aussi, une organisation sur le plan diocésain.

Cependant, l'évêque ne peut pas diriger, par lui-même, toutes ces activités. Il ne peut pas, sans se faire aider, diriger l'enseignement, les œuvres diverses, l'Action catholique spécialisée et tant d'autres mouvements qui sont indispensables à la vie chrétienne d'un diocèse, en 1947.

Parfois on proteste, dans le clergé, en voyant que les « états-majors », comme on dit, vont toujours en s'accroissant. En réalité, l'équipe de ceux qui, à des titres divers, sont appelés à aider l'évêque sur le plan diocésain est rarement suffisante.

D'autre part, il faudrait pouvoir confier ces postes si importants à des hommes de première valeur, aussi bien au point de vue humain qu'au point de vue spirituel.

Et même, ne serait-il pas utile que l'évêque puisse se faire aider *dans son rôle paternel* vis-à-vis de ses prêtres comme il se fait aider par les vicaires généraux dans son pouvoir administratif ?

Les prêtres, aux prises avec les difficultés actuelles, éprouvent, de plus en plus, le besoin d'être soutenus par l'autorité épiscopale. D'autre part, il est presque impossible à l'évêque, surtout dans les grands diocèses, d'avoir des contacts personnels assez fréquents avec chaque prêtre. Parfois, les vicaires généraux peuvent remplir ce rôle ; parfois, ils n'en ont pas le temps ; il arrive aussi que certains prêtres sont gênés dans leurs rapports avec eux.

Un prêtre disait : « Dans notre diocèse, il y a des aumôniers pour toutes les espèces de chrétiens ; il n'y a qu'une catégorie de chrétiens qui

n'ont pas d'aumôniers, ce sont les prêtres. » Sous une forme un peu brutale, c'est l'expression d'un grand désir qui est, en même temps, une marque de confiance envers l'autorité diocésaine. Mais quels hommes il faudrait pour représenter l'évêque dans la partie la plus importante de sa charge !

Devant de tels besoins, on doit nécessairement regretter le départ pour les Ordres ou Congrégations religieuses des jeunes gens qui donneraient un sérieux espoir, en raison de leurs qualités humaines et de leur générosité spirituelle, de pouvoir être associés un jour à l'évêque pour le gouvernement spirituel et apostolique du diocèse !

Pendant plusieurs années, dans un diocèse que je pourrais nommer, tous les jeunes gens de quelque valeur intellectuelle et spirituelle partaient chez les religieux.

Peut-on admettre que le Christ attire vers les Ordres religieux, dans de telles proportions, les sujets qui seraient nécessaires au clergé diocésain pour qu'il puisse remplir convenablement son devoir ?

5. *Problème des Séminaires.* — Pour préparer le clergé diocésain aux activités difficiles et multiples qu'il doit exercer maintenant, il faut des Petits et des Grands Séminaires parfaitement adaptés. Or, la valeur d'un Séminaire dépend, avant tout, de la valeur personnelle des directeurs et professeurs qui s'y trouvent.

*Pour bien remplir leur rôle, ces directeurs et professeurs devraient être des hommes de premier plan, à tous points de vue.*

Ceux qui sont en charge, actuellement, font certainement tout ce qu'ils peuvent et, dans l'ensemble, le fonctionnement des Séminaires de France est vraiment bon. Cependant, on peut et on doit désirer de nouveaux progrès.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant qu'à une époque où le recrutement sacerdotal est en baisse, on ne trouve pas, en nombre suffisant, les éducateurs de premier plan qu'il faudrait.

Sans doute, on pourrait faire appel à des religieux, mais ce n'est pas une solution.

Quels que soient leur valeur personnelle et leur zèle, ils éprouveront toujours une assez grande difficulté à s'adapter à leur tâche. En effet, les religieux n'appartiennent pas au « milieu sacerdotal diocésain » et ils n'arrivent pas toujours à bien comprendre la mentalité des prêtres séculiers.

Qu'il y ait un certain nombre de Séminaires diocésains dirigés par des religieux, pas d'inconvénient : ils se conformeront aux autres. Mais, en règle générale, la direction des Petits et des Grands Séminaires doit appartenir au clergé diocésain. C'est pourquoi M. Olier a voulu que les Sulpiciens soient prêtres séculiers.

Il faudrait donc que, chaque année, les candidats aux postes d'éducateurs dans les Petits et Grands Séminaires soient assez nombreux pour qu'on puisse ne garder que les meilleurs. Et il faudrait que, dans la suite, on puisse éliminer ceux qui ne réussissent pas ou ne réussissent plus dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Tout cela suppose que les candidats ayant les qualités nécessaires ne seront pas orientés, hors du clergé diocésain, vers des fonctions, importantes, certes, mais qui ne peuvent être comparées à l'éducation des futurs prêtres.

On ne peut donc plus considérer les fonctions respectives du clergé diocésain et des Ordres religieux comme on les considérait autrefois, aux époques de chrétienté où les vocations sacerdotales étaient surabondantes et où les tâches du clergé diocésain étaient relativement simplifiées. Les problèmes qui s'imposent aujourd'hui au clergé diocésain exigent, pour leur solution, un grand nombre de prêtres et des prêtres de première valeur.

POUR ARRIVER A CE RÉSULTAT, IL FAUT ÉVITER L'ÉVASION VERS LES ORDRES RELIGIEUX DE CERTAINS ASPIRANTS AU SACERDOCE, ET IL FAUT, D'AUTRE PART, QUE CES FUTURS PRÊTRES SOIENT ASSURÉS DE TROUVER, DANS LE CLERGÉ DIOCÉSAIN, LES MOYENS DE RÉALISER LEUR IDÉAL HUMAIN, SPIRITUEL ET APOSTOLIQUE.

## IV

### Les efforts accomplis en faveur du clergé diocésain

Nous voudrions indiquer maintenant les efforts qui ont été faits à l'intérieur du clergé diocésain pour l'adapter toujours davantage à ses tâches nouvelles et pour assurer à ceux qui viennent à lui les secours de tous ordres dont ils ont besoin.

Quand on étudiera, avec le recul que demande l'histoire, ce qui a été fait, depuis dix ans surtout, dans les divers diocèses de France pour mieux préparer et mieux aider le clergé, on sera étonné et on devra reconnaître que de pareils efforts étaient impossibles sans une action spéciale de l'Esprit de Dieu.

Les progrès réalisés ont d'autant plus de valeur qu'ils ont été accomplis dans une atmosphère rendue parfois pénible soit par des critiques exagérées, soit par des enthousiasmes irréfléchis, soit par des résistances aveugles.

Malgré tout, l'œuvre de Dieu se poursuit, peu à peu, d'une façon à la fois hardie et sage.

On est encore loin du but à atteindre, mais ce qui a été fait et les résultats obtenus sont un précieux encouragement pour l'avenir.

Que Dieu soit loué pour tout !

1. *Meilleure formation dans les Séminaires.* — Au point de vue de la formation des futurs prêtres, des améliorations importantes ont été réalisées. D'autres sont en cours de réalisation. Nous pouvons avoir confiance.

Cependant, je voudrais rappeler un principe qui est ignoré et incompris non seulement par les laïques, mais aussi, trop souvent, par le clergé lui-même : *dans un diocèse, aucun emploi, même celui d'archiprêtre ou de directeur d'œuvres, ne dépasse en importance un poste d'éducateur dans un Séminaire.*

Et qu'on ne fasse pas de différence entre les Petits et les Grands Séminaires !

Sans doute, au point de vue de l'enseignement on ne demandera pas le même genre d'aptitudes à des professeurs de sixième, de philosophie ou de dogme ; mais, au point de vue de la valeur humaine, pédagogique et spirituelle, il n'en faut pas moins d'un côté que de l'autre.

Quant au surveillant, il a une fonction de premier plan, peut-être la plus importante après celle du supérieur. Que de vocations ont sombré ou se sont affadies parce que le serveillant était inca-

pable d'exercer sa lourde charge ! On n'aurait pas dû le nommer à ce poste de choix.

Les évêques savent quel est leur devoir sur ce point, et Pie XI l'a exprimé nettement dans son Encyclique sur le sacerdoce. Il écrit aux évêques en ces termes : « DONNEZ A VOS SÉMINAIRES LES PRÊTRES LES MEILLEURS ; NE CRAIGNEZ PAS DE LES DÉROBER MÊME A DES CHARGES D'APPARENCE PLUS BRILLANTE, MAIS QUI, EN RÉALITÉ, NE PEUVENT PAS ENTRER EN COMPARAISON AVEC CETTE ŒUVRE CAPITALE ET IRREMPLAÇABLE. » (Edition *Bonne Presse*, p. 30.)

Malgré tout, les évêques sont obligés de tenir compte, jusqu'à un certain point, de la mentalité qui règne dans leur clergé et parmi les fidèles. Il faut donc que cette mentalité évolue, il faut que l'évêque soit compris et approuvé quand il enlève tel ou tel prêtre à une charge importante pour l'affecter comme directeur, professeur ou surveillant dans un Séminaire, ou bien quand il prend les meilleurs professeurs des collèges consacrés à l'éducation de la bourgeoisie pour les placer dans un Petit Séminaire où le niveau social des élèves est généralement inférieur.

*Rien n'est plus important, dans un diocèse, que la formation des futurs prêtres.*

Que l'on donne aux Séminaires les maîtres qu'ils doivent avoir, c'est-à-dire les meilleurs prêtres de chaque diocèse, et le problème des Séminaires sera résolu.

Ces maîtres devront d'ailleurs se perfectionner sans cesse. Ils y travaillent avec ardeur, spécialement au cours des « mois d'étude » qui ont été établis, dans plusieurs régions de France, en faveur des professeurs de Séminaire.

2. *Orientation vers les diverses formes d'apostolat.* — Autrefois, le ministère habituel des prêtres diocésains était le ministère paroissial proprement dit ou le professorat.

Actuellement, les paroisses, dans leur forme ancienne, ne répondent plus à tous les besoins de la christianisation.

Nous avons cité déjà d'autres formes de ministère qui sont indispensables : aumônerie d'Action catholique, ministère itinérant dans les campagnes, ministère strictement missionnaire dans certaines zones du prolétariat urbain.

De plus, même le ministère paroissial doit prendre une forme plus missionnaire qu'autrefois, du moins en certaines régions.

Pour des ministères si variés, le Seigneur s'est préparé des ouvriers adaptés. Il appartient aux directeurs de Séminaire et, plus tard, à l'administration diocésaine, sous la direction de l'évêque, de *spécialiser pour les diverses formes du ministère*, par un choix et une préparation adaptée, ceux qui doivent les exercer.

Sans doute, le séminariste qui se présente pour recevoir les ordres doit promettre d'accepter n'importe quel emploi. Le prêtre est au service de l'Eglise, et les besoins de l'Eglise commandent tout, aussi bien la décision de l'évêque que l'obéissance du prêtre.

Mais, l'intérêt de l'Eglise aussi bien que le souci de l'épanouissement humain, spirituel et apostolique de chaque prêtre demandent que l'on tienne compte, pour son orientation, des signes que le Seigneur a inscrits dans son être sous forme d'aptitudes et d'attraits.

Autant il serait funeste de se laisser guider par les rêves plus ou moins chimériques qu'un séminariste peut nourrir dans son esprit sous l'influence de diverses lectures ou de rencontres variées, autant il est utile d'engager chaque prêtre dans la forme de ministère qui lui convient le mieux.

Cette orientation s'est toujours faite, plus ou moins, suivant les circonstances. En ces dernières années, on a été obligé de s'y appliquer davantage. Il serait nécessaire de *l'organiser* pour un meilleur rendement du clergé diocésain.

3. *Moyens de sanctification.* — Le Seigneur veut la sainteté de ses prêtres ; il la veut d'autant plus qu'elle est plus nécessaire dans un pays déchristianisé.

C'est pourquoi il inspire aux futurs prêtres de grands désirs de sainteté et une volonté sincère d'employer les moyens nécessaires pour la réaliser.

C'est pourquoi aussi, il a permis que ses prêtres fussent dépouillés de leurs biens et réduits à une pauvreté qui les rapproche à la fois de lui-même, si pauvre à Bethléem, à Nazareth, dans sa vie publique et au Calvaire, et des pauvres travailleurs qu'ils doivent convertir et ramener à lui.

Enfin, il a permis qu'un anticléricalisme qui ne désarme pas, poursuive ses prêtres et leur enlève tout désir de « s'en croire » et tout désir de domination.

Ainsi, purifié par la pauvreté effective et par l'humiliation, le clergé diocésain pourra plus facilement réaliser la sainteté qui lui est demandée.

Mais il n'y a pas de sanctification possible sans l'emploi de moyens adaptés.

Autrefois, dans un milieu chrétien et pour des tâches relativement simples, les moyens ordinaires de sanctification pouvaient suffire au clergé pour lui permettre de réaliser son idéal de sainteté.

Actuellement encore, beaucoup de prêtres trouvent dans ces moyens, tels que Pie X les a décrits dans son *Exhortation au clergé*, un appui suffisant et ils ne demandent pas autre chose.

Ainsi s'était sanctifié le Curé d'Ars.

Cependant, un grand nombre de prêtres, surtout parmi les jeunes, sans vouloir discuter la possibilité de se sanctifier par ces divers moyens, estiment que cette possibilité est, pour eux, plus théorique que réelle. C'est pourquoi ils sont tentés de quitter le clergé diocésain pour entrer dans les Instituts religieux.

*Si on veut éviter cette évasion, il faut leur proposer, d'une façon concrète, un remède à leur isolement et un moyen d'échapper à une surcharge d'activité qui les use sans profit, grâce à des groupements ou associations qui leur apporteront contrôle et aide fraternelle et qui leur donneront, s'ils le désirent, la facilité de réaliser effectivement une vie de conformité stricte avec le Christ Jésus dans l'accomplissement exact du saint Evangile.*

Or, il est bon qu'on le sache — on ne le sait pas encore assez, — tout cela existe et sous des formes assez variées pour répondre aux besoins des uns et des autres.

Après les Instituts érémitiques et les grands Ordres contemplatifs, après les Ordres mendiants et les grandes Congrégations vouées à l'apostolat, notre époque voit fleurir toute une variété d'institutions qui apportent au clergé des moyens vraiment efficaces pour réaliser la sainteté sacerdotale, d'une manière adaptée aux exigences de l'apostolat moderne, dans le cadre des diocèses.

Parmi ces Associations sacerdotales, les unes sont purement spirituelles comme *l'Union apostolique*, les *Prêtres de Saint-François de Sales* et les *Prêtres du Cœur de Jésus*. D'autres vont jusqu'à une organisation juridique comme le Prado, les Fils de la Charité ou la Mission de France.

Il faut nommer aussi *les équipes de prêtres* qui unissent leurs efforts apostoliques et spirituels (nous connaissons quelques-unes de leurs réalisations par *Masses ouvrières* ou par *les Cahiers du clergé rural*) et *les groupements de vie commune* dont *Miramas* a été le point de départ et le meilleur soutien.

D'ailleurs, il y a entre ces diverses Associations (et nous sommes loin d'être complets) des échanges fréquents et la meilleure entente, car toutes, sans se faire aucunement concurrence, n'ont qu'un seul but : mettre à la disposition du clergé diocésain, selon les aptitudes, les attraits et les besoins de chacun, les moyens les plus adaptés pour mieux réaliser la sainteté sacerdotale et l'efficience apostolique.

D'autre part, les évêques non seulement encouragent, guident et soutiennent ces diverses Associations, mais ils s'efforcent, en même temps, de faire disparaître certains obstacles particulièrement préjudiciables à la sanctification des prêtres, à savoir l'isolement à la campagne et la surcharge de travail dans les ministères urbains.

Pour parer au premier danger, tantôt ils ont groupé ensemble plusieurs prêtres dont l'apostolat rayonnait ensuite sur un assez grand nombre de paroisses, tantôt ils ont organisé des doyennés communautaires pour permettre aux prêtres qui résident dans leurs paroisses respectives de se retrouver périodiquement, de s'appuyer mutuellement et d'organiser ensemble le travail apostolique du doyenné.

Quand ces organisations fonctionnent d'une façon satisfaisante, le danger de l'isolement a pour ainsi dire disparu.

Mais si les évêques peuvent organiser, ils ne peuvent suppléer à l'effort personnel de chacun. Finalement, ces réalisations ne seront vivantes que dans la mesure où chacun le voudra.

Au point de vue du surmenage des prêtres dans les villes, peu de choses ont été faites jusqu'ici.

Cependant, ici ou là, on s'est rendu compte de la nécessité absolue pour les prêtres, surtout pour les plus jeunes, de prendre une journée complète par semaine, hors de leur paroisse, afin de se reposer physiquement, de se refaire spirituellement et de trouver un peu de temps libre pour lire, étudier et penser leur ministère. Ce rythme hebdomadaire semble le plus indiqué. Certaines réalisations durent depuis plusieurs années et donnent les meilleurs résultats.

Là encore, les évêques sont disposés à soutenir toutes les initiatives, mais le succès dépendra, avant tout, de la volonté efficace de chacun.

Par conséquent, un jeune homme qui renoncerait au clergé diocésain par crainte de l'isolement, d'un travail écrasant ou d'une vie insuffisamment contrôlée ou pas assez exigeante serait dans l'erreur.

Il doit chercher et choisir ce qui lui convient dans les diverses associations ou groupements dont nous venons de parler.

D'ailleurs, il est probable que les années à venir verront naître d'autres réalisations de plus en plus adaptées aux besoins de chacun.

Il reste cependant un risque.

Il faut bien l'avouer, la vie du prêtre diocésain est moins « encadrée » que celle du religieux. Mais est-elle, pour autant, moins apte à conduire à la sainteté ?

Sans vouloir aucunement diminuer la valeur d'obéissance contenue dans la pratique du vœu de pauvreté et dans l'accomplissement d'une règle détaillée, il faut reconnaître aussi les valeurs spirituelles de foi, de confiance et d'amour qui sont engagées dans une vie plus « risquée », aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel et apostolique.

Une certaine insécurité, pourvu qu'elle soit contrôlée et limitée, empêche « l'installation » et est normalement une occasion d'une belle montée spirituelle.

De fait, sans prétendre porter un jugement sur ce qui est réservé à Dieu seul, on peut affirmer, en s'appuyant sur des signes extérieurs, que la sainteté de vie des prêtres diocésains appartenant à des Associations particulièrement exigeantes n'a pas à craindre la comparaison avec la sainteté de vie des religieux.

## V

### Appel à tous les prêtres.

Cet appel final en faveur du clergé diocésain est adressé à tous les prêtres, séculiers et réguliers. C'est normal.

En effet, le rôle des Instituts religieux dans l'Eglise est d'assurer, outre la sanctification personnelle de leurs membres, une aide efficace au clergé diocésain.

Celui-ci se trouve, par suite des circonstances, devant des tâches nouvelles qui exigent de sa part un effort considérable.

Il demande donc aux religieux de l'aider, convaincu d'ailleurs que cette aide fraternelle rejaillira sur les Instituts religieux en avantages divers.

1. *Travail d'ensemble pour les vocations sacerdotales.* — Au moment même où il faudrait des prêtres plus nombreux, le recrutement sacerdotal est en baisse.

Cependant, Dieu n'abandonne pas son Eglise. Il appelle donc, en nombre suffisant, les prêtres dont elle a besoin. Par conséquent, il y a des vocations qui se perdent, et nous devons nous examiner pour savoir si nous faisons suffisamment notre devoir.

Evidemment, il ne s'agit pas de faire de la pression ou une propagande dont les effets seraient d'ailleurs malheureux. Mais *il faut créer un climat favorable à l'éveil des vocations, à leur développement et à leur aboutissement.*

Pour créer ce climat, il ne suffit pas de présenter les arguments classiques. Sur un certain nombre de points, la mentalité des fidèles a été plus ou moins faussée. Il est indispensable de la rectifier. Voici quelques remarques particulièrement importantes :

1° Il est bon, sans doute, de mettre en lumière le rôle apostolique du laïcat, mais il faut insister encore davantage sur *la nécessité absolue du sacerdoce*, non seulement pour le salut spirituel des personnes, mais encore pour l'épanouissement humain des personnes comme des sociétés.

2° Il faut montrer la beauté du mariage chré-

en, mais il faut exalter encore plus *le don total de soi-même* au Christ et à l'Eglise. En effet, le don d'amour produit, même sur le plan humain, un dépassement de soi-même qui est un épanouissement prodigieux de la personnalité. Perdre sa vie, ce n'est qu'une apparence : en réalité, on la retrouve, bien plus belle et plus riche !

3° Il est bon aussi de faire connaître les formes nouvelles d'apostolat, mais il ne faudrait pas le faire au détriment de cette forme supérieure d'apostolat qui est exercée par le curé, pasteur des âmes.

Je suis profondément reconnaissant aux religieux pour les belles instructions spirituelles et apostoliques données pendant les retraites sacerdotales, mais je n'ai jamais entendu un religieux parler d'une façon vraiment vivante de l'apostolat du curé. On n'en parle généralement que d'une façon négative, critiquant certaines déficiences ou déformations administratives, mais on ne semble pas soupçonner la richesse contenue dans la charge du pasteur. Cela se comprend, puisque les religieux ne sont pas curés, mais on pourrait demander aux religieux qui prêchent les retraites dans les Grands Séminaires ou les retraites pastorales d'étudier de près ce problème qu'ils semblent ignorer.

*Il faut revaloriser le rôle du curé.* Le bien de l'Eglise le demande. Le curé, c'est vraiment le père dans sa paroisse : il a charge d'âmes. C'est le bon pasteur qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent. Il se donne entièrement à ses paroissiens, non pour les dominer, mais pour devenir leur modèle et les entraîner à sa suite : il est prêt à donner sa vie pour eux.

En lisant certaines sottises qui ont été écrites sur les curés et les paroisses, je pensais à tant de saints curés de nos campagnes de France que j'ai eu l'honneur et le bonheur de connaître. Ils ont leurs défauts, mais ils sont tellement bons et dévoués ! Ils ne prétendent pas être de fins humanistes ni de grands mystiques, mais ils sont humains, pleins de bon sens et de vraie piété, aimant de tout cœur le Seigneur Jésus et la Vierge Marie. Si on savait ce qu'il y a dans le cœur de ceux qu'on appelle « les petits curés » de France !

Mais ils ne se vantent pas ; ils font leur travail et ils se taisent : l'amour ne s'écrit pas et il n'y a pas de statistiques du dévouement.

Ils n'ont pas fait vœu de pauvreté, mais ils n'ont presque rien, et parfois, le peu qu'ils avaient, ils l'ont donné. On m'a rapporté récemment deux faits : un curé vend ses meubles pour pouvoir payer le traitement de ses instituteurs ; un autre apporte un trimestre de son maigre traitement pour le passer à un confrère plus pauvre que lui. « Et surtout, que personne n'en sache rien ! »

4° Il est bon de parler des réformes qui doivent s'établir progressivement dans l'Eglise pour que le clergé soit de mieux en mieux adapté aux circonstances actuelles, mais *il est dangereux de critiquer et de démolir sous prétexte de bâtir.*

Certains prêtres, séculiers ou réguliers, ont parlé des Séminaires, noviciats ou scolasticats de telle façon qu'on pourrait s'étonner qu'il y ait encore des jeunes gens pour tenter l'aventure !

En particulier, certains prêtres se sont permis de critiquer le principe même des Petits Séminaires. Une telle attitude est strictement inadmissible et aboutit, en fait, à des conséquences désastreuses.

Il faut le dire franchement parce que c'est la vérité : *un certain nombre de jeunes gens ont perdu leur vocation par la faute de prêtres séculiers ou réguliers qui avaient fait preuve, en leur parlant, d'une singulière imprudence, pour ne pas dire plus.*

Au contraire, les jeunes ont besoin d'être encouragés, entraînés, enthousiasmés. Ils ont besoin de recevoir la lumière et l'ardeur qui leur manquent parfois.

Heureusement, la plupart des aspirants au sacerdoce se tournent d'instinct vers les prêtres qui les comprennent et savent être pour eux de véritables amis !

5° Enfin, il faut profiter de toutes les occasions pour faire comprendre aux fidèles *à quel point l'Eglise a su s'adapter et faire face aux nécessités nouvelles*, et comment *la réussite de son action est liée au développement quantitatif et qualitatif de son clergé.*

Il faut qu'il existe dans tout milieu chrétien un climat d'attente et de désir. Nous avons besoin de prêtres ! Que le Seigneur nous donne des prêtres ! Bienheureux ceux qui sont appelés par le Seigneur !

Cette action en faveur des vocations sacerdotales ne peut pas être menée seulement par quelques propagandistes ou par les seuls prêtres du clergé diocésain. *Le climat désiré ne pourra être créé que par l'action concertée de tous.* Il faut que cette préoccupation devienne comme une obsession dans l'âme de tous les prêtres sans exception.

Quand le milieu favorable est créé, le reste devient facile. Cependant, il ne faut pas négliger de *parler directement du sacerdoce à tel ou tel jeune homme* dont les aptitudes et la générosité montrent de belles possibilités.

Pour l'admission au Petit Séminaire, on peut se conformer à la règle suivante : il n'est pas nécessaire qu'un enfant de 12 ou 13 ans veuille formellement être prêtre pour être accepté dans un Petit Séminaire. Quand le milieu familial est bon et quand les aptitudes existent, on peut recevoir les enfants qui accepteraient volontiers de répondre *oui* au Seigneur, si le Seigneur voulait bien les appeler. On suppose que la mentalité du Petit Séminaire est vraiment ouverte et qu'aucune pression morale ne sera jamais exercée sur l'enfant.

On suppose aussi — cela va sans dire, mais on peut le rappeler — que *tous ces efforts seront accompagnés de prières ardentes et nombreuses.* Là surtout, le rôle des Ordres contemplatifs est manifeste et précieux.

D'après certaines expériences faites de côté et d'autre, on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que si tous les prêtres se décidaient à faire l'effort dont nous parlons, le chiffre des ordinations sacerdotales, dans notre pays de France, pourrait facilement doubler. Alors les problèmes du clergé diocésain seraient aisément résolus.

2. *Orientation vers le Séminaire ou le noviciat :* là aussi, nous faisons appel à tous les prêtres, séculiers ou réguliers.

Les divers cas que nous avons cités au début, à titre d'exemple, montrent que les jeunes ont besoin d'être guidés dans leur orientation. Seuls,

ils arrivent difficilement à discerner dans quelle voie le Seigneur les oriente.

Evidemment, il ne s'agit pas de suppléer, par un ordre arbitraire, à leur décision personnelle.

On trouve encore quelquefois — heureusement, cela devient de plus en plus rare — des prêtres, religieux ou non, qui, d'un air grave et presque inspiré, disent à un jeune homme : « Mon enfant, le Seigneur m'a fait comprendre qu'il vous voulait ici ou là. » Parfois, l'indication donnée concerne la société religieuse à laquelle appartient le pseudo-directeur spirituel, mais pas toujours. En tout cas, ce procédé doit être condamné. Il constitue un abus de pouvoir. On devrait normalement dénoncer à ses supérieurs un prêtre qui se permettrait d'agir ainsi.

Quand une vocation est impérative, c'est-à-dire quand le Seigneur donne de telles lumières et de tels attraits qu'une hésitation est psychologiquement impossible, il suffit de constater l'absence d'illusion. Ensuite, la décision s'impose, il faut obéir à l'appel du Seigneur.

Mais les vocations impératives sont rares. Il faut donc éclairer les jeunes gens sur les diverses orientations possibles d'une vie sacerdotale. Nous supposons qu'ils sont déjà décidés à être prêtres. Il faut aussi les amener à apprécier les raisons qui leur font désirer tel ou tel Institut religieux ou le clergé diocésain.

L'information générale peut être donnée dans les Petits Séminaires, dans les collèges et dans les divers mouvements de jeunesse. Il ne semble pas opportun de faire appel à des « recruteurs », mais il faut attirer l'attention des jeunes à la fois sur les grandes tâches qui s'imposent, actuellement surtout, au clergé diocésain et sur la possibilité d'un appel spécial de Dieu pour tel ou tel Institut religieux. Il faut attendre de cette information générale non seulement la lumière qui éclairera la décision, mais encore et surtout la conviction qu'une seule chose compte : *connaître la volonté de Dieu pour l'accomplir.*

Mais l'information générale ne suffit pas ; il faut aussi guider les jeunes gens dans leur recherche de la volonté de Dieu. Certains jeunes gens, par exemple, décident de se présenter chez les Jésuites ou les Dominicains, parce qu'ils ont envie d'y entrer et parce qu'ils ont tout ce qu'il faut pour réussir dans l'un ou l'autre de ces genres de vie. Mais il faut encore savoir quels motifs ont dicté leurs préférences : ces motifs peuvent être purement naturels et, dans ce cas, ils ne peuvent pas être interprétés comme des signes de la volonté de Dieu. Parfois, au contraire, l'attrait qui les guide est vraiment surnaturel. Il faut appliquer à chaque cas les règles classiques du discernement des esprits.

Malgré l'information générale et l'aide personnelle apportée à chacun, beaucoup de jeunes gens restent dans l'incertitude. Alors, ils pourraient, théoriquement, trancher dans le sens de la liberté et opter, selon leurs préférences, même simplement humaines, dans le sens du Séminaire ou du noviciat.

Mais, *dans les circonstances actuelles,* on doit nettement conseiller, en cas de doute, l'orientation vers le clergé diocésain. On arriverait ainsi à une règle pratique qui pourrait être exprimée de la manière suivante :

EN DEHORS DU CAS DES VOCATIONS IMPÉRATIVES OU D'UNE CERTITUDE ACQUISE SUR L'ORIENTATI[ON] FIXÉE PAR DIEU, IL CONVIENT D'ORIENTER L[ES] FUTURS PRÊTRES VERS LE CLERGÉ DIOCÉSAIN, TA[NT] QUE L'EGLISE, EN FRANCE, N'AURA PAS LES PRÊTRE[S] NÉCESSAIRES POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES [SI] GRAVES ET SI URGENTS QU'ELLE DOIT RÉSOUDR[E] ACTUELLEMENT.

Cette règle s'appuie sur la volonté présum[ée] de Dieu qui veut donner à l'Eglise les prêtre[s] nécessaires pour remplir sa mission.

⁂

Voici quelques remarques complémentaires q[ui] pourront faciliter l'application de la règle q[ui] vient d'être donnée.

1° On ne saurait considérer comme signe su[f]fisant de la volonté de Dieu les diverses craint[es] que nous avons énoncées plus haut. Dieu n'atti[re] pas par la crainte, mais par l'amour.

Cependant, dans certains cas, l'expérience [a] montré qu'un *cadre strict est nécessaire* po[ur] qu'on puisse appeler un jeune homme au sace[r]doce. Le clergé diocésain ne pouvant fournir [ce] cadre, ce jeune homme doit ou renoncer au sace[r]doce, ou devenir religieux.

2° Un attrait surnaturel vers l'un ou l'aut[re] des ministères qui sont propres au clergé dioc[é]sain est un signe de vocation pour ce clergé. E[n] effet, les religieux n'exercent ce ministère qu'[à] titre provisoire, comme suppléance.

Cependant, si un jeune homme éprouve, e[n] *même temps,* un attrait surnaturel pour les vœu[x] de religion, offrande de soi-même en holocaus[te] à la gloire de Dieu, il pourra répondre à c[et] attrait en entrant dans une Congrégation reli[-] gieuse se rattachant au clergé diocésain, l'Instit[ut] des Fils de la Charité, par exemple. Il faut, e[n] effet, distinguer les Instituts religieux qui sont to[ut] entiers au service des diocèses et ceux qui pou[r]suivent un but particulier, quittes à rendre parfo[is] quelques services aux diocèses. En fait, les Fi[ls] de la Charité, à cause de leur vocation spécial[e] sont considérés comme prêtres du clergé diocésai[n].

Les Prêtres du Cœur de Jésus, qui sont, à stri[c]tement parler, des prêtres séculiers et diocésain[s] offrent aussi à ceux qui entrent dans leur Ass[o]ciation le bienfait des vœux de religion, ma[is] à titre privé et sans l'obligation de la vie com[]mune.

3° Si, dans un diocèse déterminé, un jeun[e] homme ne trouve pas les moyens qui lui semblen[t] nécessaires, devant Dieu, pour assurer la sanct[i]fication personnelle qu'il désire, il doit normale[-]ment en faire part à l'autorité diocésaine.

Très souvent, ce sera l'occasion attendue pa[r] l'évêque pour introduire dans son diocèse tel o[u] tel groupement sacerdotal qui servira à la san[c]tification de ses prêtres.

Cependant, si, pour quelque raison que ce soi[t] cette solution n'était pas possible, le jeune homm[e] dont nous parlons pourrait encore se consacre[r] au clergé diocésain, soit en se faisant inscri[re] dans un autre diocèse, soit en se donnant à l'u[n] ou l'autre des organismes de compensation, do[nt] nous avons parlé. Nous supposons que ce jeun[e] homme est libre de tout lien juridique vis-à-v[is] de son diocèse.

⁂

Peut-être certains religieux seront effrayés pa[r] de telles directives. Ne risquent-elles pas de tar[ir] le recrutement de leur Institut ?

Nous répondrons ainsi : premièrement, ces direc-ves ne sont pas à sens unique ; les prêtres sécu-ers doivent en tenir compte pour *orienter vers s Instituts religieux* ceux qui y sont positivement : clairement appelés par Dieu.

Deuxièmement, les Instituts religieux seront 'autant plus forts qu'ils n'accepteront que des *ocations indiscutables.* Peut-être les difficultés ui existent chez certains d'entre eux ne se eraient pas produites, si on avait été plus sévère our admettre les candidats.

D'autre part, il ne faut pas regarder seulement moment présent. Si le clergé diocésain ne peut aire face actuellement à la tâche qui lui incombe, déchristianisation continuera, et progressi-ement il n'y aura plus de vocations ni pour le lergé diocésain, ni pour les religieux, faute d'un limat favorable à leur épanouissement.

De fait, les vocations religieuses sont plus nom-reuses là où le clergé diocésain est, lui-même, lus nombreux. En travaillant pour le clergé dio-ésain, les Instituts religieux auront peut-être impression qu'ils se font du tort ; en réalité, *'s préparent leur développement pour l'avenir.*

Il faut remarquer enfin *le caractère exception-el* de la règle pratique qui a été donnée pour es cas douteux. Dès que l'Eglise, en France, aura ssez de prêtres diocésains pour remplir sa mis-ion, cette règle disparaîtra par le fait même.

3. *Aide directe :* Les religieux peuvent apporter ussi aux prêtres du clergé diocésain une aide lirecte, très appréciable à tous points de vue.

1° Le clergé diocésain demande d'abord aux eligieux d'être bien ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire *parfaitement fidèles à l'esprit de leur fon-dateur.*

Certaines coutumes doivent évoluer, c'est vrai, nais l'esprit ne doit pas changer, autrement les Ordres religieux perdent leur raison d'être. *Sint ut sunt, aut non sint.*

Quel réconfort nous éprouvons quand, reçus dans une Trappe, nous sommes amenés, par la prière liturgique des moines, à affermir en nous le sens de Dieu. Mais nous avons besoin de trouver à la Trappe une atmosphère de silence, de prière et de pénitence. Quelle déception ce serait, si nous trouvions des moines avides de connaître les nouvelles profanes et profitant d'une visite pour s'évader d'un recueillement qui sem-blerait leur peser.

Quelle force communique un Jésuite que l'on sent établi dans une paix profonde, dominant son activité par la recherche unique de la volonté de Dieu, pour la plus grande gloire du Père. Son contact pacifie et aide à trouver Dieu. On pense à un P. Léonce de Grandmaison. Mais quelle misère si nous avions eu le malheur de rencon-trer un Jésuite activiste et qui aurait perdu le sens de l'obéissance !

Un Dominicain nous fait du bien dans la mesure où nous sentons chez lui l'humble et ardente recherche de la Vérité. On pense à un P. Lagrange. Mais quel malaise on éprouverait en écoutant un Dominicain qui se permettrait d'affirmer avec suffisance ses opinions person-nelles !

Un Frère Mineur qui évoque, dans la simpli-cité et dans la joie, l'humble Poverello, fait passer sur nous une brise d'Evangile ; mais si, pour des prétextes divers, il s'éloignait de la pauvreté, il nous paraîtrait avoir perdu tout ce qui faisait sa richesse.

Sans vouloir multiplier les exemples, nous dirions volontiers aux religieux : « Ne cherchez pas tel-lement à devenir nombreux et à faire beaucoup d'œuvres, *soyez ce que vous devez être.* Alors toute l'Eglise profitera de vous et le Seigneur se chargera lui-même d'augmenter votre nombre !

2° Le clergé diocésain attend aussi des reli-gieux qu'ils accomplissent avec soin *les tâches particulières* qui leur ont été confiées par leurs fondateurs. Exercices spirituels, prédication, ensei-gnement et le reste.

En particulier, on ne saurait trop être recon-naissant à la Compagnie de Jésus pour l'aide apportée au clergé diocésain par les retraites pro-longées de huit jours ou de trente jours. Seule-ment, les prêtres attendent que ce soient de vraies retraites et non une suite de conférences, théolo-giques, spirituelles, apostoliques ou sociales.

De même, les prêtres du clergé diocésain désirent que les revues qui leur sont destinées soient vrai-ment adaptées à leurs possibilités réelles et utiles à l'exercice de leur ministère.

Plus il y aura de contact entre prêtres séculiers et religieux, plus facilement l'adaptation se fera et plus les religieux pourront se rendre utiles.

3° De plus, le clergé diocésain, malgré tous ses efforts, n'arrive pas à remplir d'une façon suffi-sante la tâche qui lui appartient en propre. Aussi il est *très reconnaissant aux religieux qui veulent bien l'aider,* soit en prenant la charge de quelques paroisses, soit en devenant aumôniers d'Action catholique, soit en travaillant dans quelque autre poste diocésain.

Un religieux, de mes amis, à qui j'avais com-muniqué ce « plaidoyer », s'inquiétait à la pensée que je semblais éloigner les religieux des postes d'aumôniers d'Action catholique. Que les religieux ne s'inquiètent pas ! Les prêtres diocésains auront toujours besoin d'être aidés. Et l'Action catho-lique, en particulier, est une entreprise trop con-sidérable pour qu'on puisse prévoir l'époque où les prêtres diocésains pourraient en assurer plei-nement l'animation spirituelle.

4° Enfin, dans les circonstances actuelles, les prêtres diocésains seraient heureux d'être aidés, occasionnellement, *à titre personnel,* par des religieux.

Il arrive que des prêtres voudraient faire une retraite d'un mois ou participer à un Congrès important et ne le peuvent pas, parce qu'ils ne trouvent personne pour les remplacer. Est-ce que certains religieux, par exemple ceux qui sont pro-fesseurs, ne pourraient pas rendre ce service cha-ritable ?

Voici un autre cas que je connais bien, puis-qu'il se rapporte au Prado. Nous avons, en divers diocèses de France, une trentaine de prêtres pos-tulants qui ne peuvent pas encore venir faire leur noviciat parce que leurs évêques ne voient pas la possibilité de les remplacer dans leurs postes, pendant les dix mois de leur absence. Des reli-gieux, bien choisis, ne pourraient-ils pas accom-plir un service diocésain ? Ne serait-ce pas, pour eux, une occasion de mieux comprendre leurs frères du clergé séculier ? De plus, ces stages sembleraient presque nécessaires aux religieux qui sont appelés, par leurs supérieurs, à s'occuper des prêtres dans les retraites.

Enfin, ils sont nombreux les prêtres diocésains

qui auraient besoin d'interrompre leur ministère pendant une année, soit pour se reprendre spirituellement, soit pour suivre des cours dans une Faculté ou un Institut social.

Les religieux apparaissent parfois aux prêtres séculiers comme des privilégiés. Ne pourrait-il pas y avoir, sur certains points, communication de privilèges ?

Ces divers services seraient donc utiles aux religieux aussi bien qu'aux prêtres diocésains et ils établiraient, entre eux, une union très intime dont l'Eglise tout entière profiterait avec abondance.

⁂

En terminant, je raconterai une petite histoire qui me concerne personnellement et qui explique peut-être cet article. J'étais au Séminaire et, comme beaucoup d'autres, je songeais à la v religieuse. J'en parlais, un jour, à un prédicate de retraite. Celui-ci me posa un certain nomb de questions pour connaître les motifs qui n poussaient vers la vie religieuse, puis il me dit « Ne croyez-vous pas que si vous deveniez re gieux, ce serait de la lâcheté ? »

J'ai compris alors que Dieu n'attire pas par crainte, mais par l'amour.

Cependant, si je n'avais pas trouvé, dans clergé diocésain, une association sacerdota répondant aux besoins spirituels que je senta en moi, je serais devenu religieux.

Que le Seigneur veuille bien éclairer ceux q hésitent et les diriger selon sa volonté !

† ALFRED ANCEL,
*évêque auxiliaire de Lyon.*

---

QUESTIONS SOCIALE

# Nécessité et actualité de la doctrine sociale chrétienn

Le jour de l'Ascension, 15 mai 1947, sous la présidence de S. Em. le cardinal Liénart, les Syndicats de la C. F. T. C. faisaient célébrer, à l'occasion de la 21e fête chrétienne du travail, une Messe en l'église Saint-Maurice de Lille. Le R. P. Stéphane Piat, de l'Ordre des Franciscains, donna le sermon. Ecartant des méfiances et des reproches injustifiés, il fit un exposé des services irremplaçables que rendent à l'action sociale les enseignements pontificaux ; des réalisations qu'ils ont inspirées et qu'ils continuent de susciter, des perspectives d'avenir qui s'ouvrent, grâce à eux, au développement de l'action syndicale chrétienne dans la masse des salariés.

Nous reproduisons, dans leur texte, ces pages telles qu'elles ont paru dans *la Croix du Nord* (17 mai 1947).

## I — Doctrine nécessaire

### « Le maçon ne remplace pas l'architecte. »

### *Primauté de l'action.*

Il y a un demi-siècle, la vogue allait aux théoriciens, aux faiseurs de systèmes, aux amples débats où des conférenciers en renom affrontaient leurs dialectiques. C'est au point que Jules Zirnheld lui-même, orateur-né et féru de principes, s'agaçait de ce débordement d'éloquence et de critique, et retrouvait la verve railleuse de Napoléon pour dénoncer « les idéologues ». Il aimait répéter la consigne que lui avait donnée Benoît XV en son entrevue de mai 1921 : « Assez de discussions. Il faut maintenant passer aux réalisations. »

Le pendule a rebondi à l'extrême opposé. La primauté de l'action est affirmée avec une telle force, par beaucoup de nos contemporains, que toute évocation doctrinale en devient suspecte. « Le style, c'est l'homme. » C'est aussi l'époque. La nôtre prodigue les vocables de dynamisme, d'efficience, de mystique, sans se donner toujours la peine de les inventorier, si heureuse de ma cher qu'elle en oublie de vérifier le sens de marche.

### *Un écueil.*

Disons-le bien nettement : il y a là un écue et des plus redoutables. L'absence d'un plan d'u banisme aboutit aux immondes roulottes des lot sements. La négation de toute référence à u conception de la vie et aux règles qui en découle ne peut qu'ajouter aux ruines de la guerre c malfaçons génératrices de nouveaux effondremen Si courageux que soit le maçon, il ne rempla pas l'architecte.

Comment agir sur la société sans savoir qu'est la société, et l'homme qui doit y vivre, leurs rapports mutuels ? Comment donner statut au travail sans définir son rôle et ses devo et ses droits?

### *Ersatz et slogans.*

Au demeurant, l'expérience parle plus haut q tous les raisonnements. Ceux qui repoussent u doctrine avouée se fabriquent un ersatz de dc trine dont ils se font, d'instinct, les tenants fan tiques.

« Les affaires sont les affaires, dit celui-ci, morale n'a rien à y voir. » Et le voilà qui éri en dogmes l'exaltation de l'individu et la liber de la concurrence.

« La religion est une chose privée, crie autre. Sur le terrain de l'intérêt de classe, on d s'entendre, à condition de faire abstraction toute opinion philosophique. » Et il ne s'aperç pas qu'il a du même coup pris parti pour u formule laïciste, inadmissible pour un croya parce qu'elle démolit à sa base le règne univer du Christ.

« Pas de syndicalisme confessionnel », clame

troisième interlocuteur. Et il ne se fait point faute d'asservir son organisation aux directives infaillibles d'un groupement dont le matérialisme est l'âme, et qui requiert de ses partisans une discipline de fer.

### *Les vrais guides.*

Quant à vous, vous avez choisi. Aux bibliothèques massives où s'étalent les doctes in-folio des économistes libéraux et des maîtres marxistes, vous préférez ces deux modestes sommes de pensée que sont l'Evangile, la bonne nouvelle, le livre par excellence, et les grandes Encycliques sociales, *Rerum Novarum, Quadragesimo Anno, Divini Redemptoris,* auxquelles s'ajoutent la Lettre de la Congrégation du Concile sur le syndicalisme chrétien et les messages de Pie XII sur le travail, la propriété, la démocratie. Ces textes vous montrent la ligne. A vous de chercher dans cette voie les solutions concrètes qui relèvent des techniciens.

Louis Veuillot disait au comte du Mun, tout prêt à inaugurer sa carrière de soldat du Christ : « Si vous voulez servir la vérité, ayez toujours sur votre table l'histoire de l'Eglise. » Militants de la C. F. T. C., volontiers je vous dirais : « Si vous voulez servir la classe ouvrière, prenez comme livre de chevet la doctrine sociale de l'Eglise. »

## II — Doctrine pratique

### « Ces idées sont devenues le bien de tous. »

### *Sens de l'histoire.*

J'entends bien l'objection qui se chuchote tout bas, jusque dans les milieux chrétiens. L'observatoire du Vatican plane si haut au-dessus de la mêlée que les paroles qui viennent de Rome en gardent quelque chose d'éthéré, d'irréel, disons le mot, d'utopique. C'était hier le langage de maints chefs d'industrie qui opposaient aux aspirations du social les exigences de l'économique. C'est aujourd'hui le réquisitoire, violent ou feutré, de ceux qui confèrent en exclusivité à Karl Marx et à ses disciples ce qu'ils nomment « le sens de l'histoire ».

Si mystérieusement alléchante que soit l'expression, si généralisé qu'en soit l'usage parmi les publicistes accrédités, on ne m'empêchera pas de dire qu'elle sonne creux et que le bilan social de l'Eglise, en dépit de la carence certaine de trop de prêtres et de chrétiens, supportera le jugement de l'histoire bien plus allégrement que toutes les formes brutales ou larvées de « l'humanité athée ».

### *Glissade à la décadence.*

Je vous le demande, mes Frères, est-ce une avance ou un recul, cet avènement de régime où le progrès n'est entrevu que sous son aspect mécanique, où la hantise du paradis sur terre conduit à éliminer toute vue sur l'au-delà, où l'homme est sacrifié à la collectivité et conduit en troupeau, sans conserver cette mesure d'initiative, d'autonomie, de libre disposition de soi qui garantit la dignité personnelle, où la famille elle-même n'est conçue qu'à la façon d'une catégorie sociale nécessaire à la génération, où, en définitive, l'Etat totalitaire, gérant des âmes et des corps, patron universel, souverain éducateur et unique providence, domine et absorbe les individus comme le Moloch antique ?

Si c'est là le sens de l'histoire, alors je reconnais que l'Eglise marche à contresens, mais j'ajoute que l'histoire elle-même n'est plus, dans ce cas, qu'une roue qui tourne en aveugle et qui nous ramène implacablement aux pires excès du culte des idoles. Les gratte-ciel remplaceront les Pyramides, le métro fera oublier les acqueducs de César, les palaces se substitueront au Colisée : mais l'esprit, ou plutôt la négation de l'esprit, sera la même de part et d'autre. Le néo-paganisme n'est pas, hélas! figure de rhétorique. Que, dans une telle ambiance, on ménage aux prolétaires de meilleures conditions d'existence et de loisirs, nul n'y applaudira plus que nous. Mais fallait-il le payer à ce prix et nous reconduire par cette pente aux heures de décadence où on jetait à la plèbe romaine « du pain et des jeux » ?

### *La science pour l'action.*

En face, je vois l'alignement majestueux des doctrines pontificales. Elles ne sont pas jaillies tout armées du cerveau d'un théoricien. Préparées par un vaste effort d'expérimentation et d'études, elles se révèlent d'exactes synthèses de la pensée et de la vie. « La science pour l'action », disait Pie XI. Dans leur décor philosophique ou sous l'apprêt des périodes oratoires, elles ont, au premier abord, un aspect conventionnel ou désuet qui décourage le profane. Mais que les praticiens s'en emparent, qu'ils s'en pénètrent, qu'ils les assimilent, qu'ils s'en fassent les propagandistes, les apôtres, et les voilà qui conquièrent les intelligences, qui s'imposent aux pouvoirs publics, qui s'insinuent dans les institutions, qui entrent chaque jour un peu plus dans le tissu même de l'histoire.

Albert de Mun aimait conter la réflexion du poète écossais qui, entendant monter de toutes les grèves de sa terre natale une chanson dont il était l'auteur et dont ses compatriotes ignoraient l'origine, s'était écrié : « C'est cela, la gloire! » Le même sort est advenu aux thèses pontificales. Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui tombées dans le domaine public, qui ont fait presque scandale quand Léon XIII ou Pie XI les formulaient pour la première fois.

### *Résultats tangibles.*

Catholiques, qui souffrez trop souvent d'un complexe d'infériorité et qui n'êtes que trop portés à imputer à l'adversaire les résultats tangibles de l'action sociale, je vous le demande, les yeux dans les yeux :

*Qui donc a fait triompher la notion du salaire vital, celle des allocations familiales, la prime de la mère au foyer ? Qui donc a revendiqué pour l'épouse le droit et les moyens d'être « la lampe de la maison », et comme le sacrement de l'unité familiale? Qui encore a préconisé la Commission mixte, la convention collective, la conciliation et l'arbitrage ? Qui enfin s'est prononcé pour une authentique organisation professionnelle éloignée de l'étatisme et basée sur un sydicalisme libre, unissant ainsi aux exigences de la discipline communautaire le respect et les ressources de la liberté d'association ?*

Tout cela n'est-il pas dans le sens de l'histoire?

tout cela n'est-il pas éminemment pratique et éminemment chrétien ? Et n'est-ce pas vous, militants de la C. F. T. C. qui, par un labeur obscur et tenace, avez tellement répandu ces idées qu'elles vous échappent presque aujourd'hui, et semblent être devenues le bien de tous. Le poète l'a dit : « C'est là qu'est votre gloire. »

## III — Doctrine actuelle

### « Les idées pontificales ont l'audience de tous les salariés. »

#### *A chacun son métier.*

Faut-il aller plus loin et rétorquer l'objection de ceux qui reconnaissent aux enseignements pontificaux le mérite d'avoir sanctionné le passé, tout en lui déniant tout caractère d'actualité? Les Encycliques seraient, dans l'hypothèse, des bornes milliaires fermant le chemin parcouru, mais non des poteaux indicateurs capables de montrer la piste utile aux artisans de l'avenir. *Quadragesimo Anno* est morte, disent ces esprits présomptueux. A nous d'élaborer *Sexagesimo Anno!*

Dieu me garde de nier le rôle qui revient aux membres de l'Eglise dans la genèse des enseignements sociaux du Saint-Siège! Il leur incombe à la fois de les réaliser, de les approfondir et de les développer au contact du réel. C'est là la collaboration féconde du théologien et du technicien. Les Papes la souhaitent, ils la sollicitent, ils l'exploitent, légitimement respectueux de la liberté de leurs fils engagés dans le temporel.

Ils n'en revendiquent pas moins le droit de les guider dans leurs travaux et de leur tracer l'orientation générale qui les empêchera de dévier. *Les Pontifes de Rome ne sont pas seulement des docteurs. Ils sont des chefs, et qui savent parler le langage du moment présent.*

N'allons point renouveler l'égarement des Juifs de l'ancienne Loi qui désertaient l'eau vive dispensée par d'authentiques prophètes pour boire aux citernes troubles des charlatans et des corrupteurs.

#### *Au cœur de l'actualité.*

Périmée, *Quadragesimo Anno!* Mais où donc a-t-on vu une analyse plus lucide des droits du travail, une critique plus exacte des abus du capitalisme? En quel pays a-t-on courageusement édifié l'organisation corporative qui s'y trouve dessinée ? Périmée, *Divini Redemptoris!* Qu'on me donne sur le communisme un exposé plus rigoureux, suivi d'une réfutation plus solide et d'une médication mieux conçue! Périmé le message de Pie XII sur la propriété avec l'appui qu'il donne à l'association du capital et du travail, avec son refus de reconnaître comme définitives cette montée de l'étatisme et cette socialisation généralisée que d'aucuns acceptent d'un cœur léger!

Admirons au passage le sort infortuné de ces textes prodigieux. Les uns s'abstiennent de les lire parce que trop difficiles à comprendre. Les autres refusent de les appliquer parce que bousculant trop de situations acquises. D'autres leur contestent toute valeur actuelle et enfourchent des chimères qu'ils croient d'avant-garde.

#### *L'audience des salariés.*

Travailleurs chrétiens, vous avez été à la fo[...] plus humbles et plus positifs. Zirnheld, l'inou[...]bliable président fondateur de la C. F. T. C., vou[...] disait, il y a vingt-cinq ans : « Vous besognez [...] dix pieds sous terre, dans les fondations d'un[...] cathédrale dont vos descendants seuls verront [...] dessiner les arcs d'ogive. Si l'entreprise est gran[...]diose, l'effort présent est ingrat et monotone. Qu[...] la foi dans le Christ et l'Eglise vous garde [...] cœur à l'ouvrage! »

Nombreux sont ici ceux qui ont écouté la voi[...] du Chef. Ils ont dû manier le pic et la truell[...] sans oublier le fil à plomb. Au moment où l[...] murs commençaient à sortir de terre, la tornad[...] de 1936, puis celle de 1940 ont failli renverser [...] frêle échafaudage. Et voici qu'à l'heure où ils ten[...]daient le dos pour faire front à un nouvel orag[...] les élections aux Conseils des Caisses de Séc[...]rité sociale et d'Allocations familiales leur révèle[...] brusquement l'ampleur des positions conquis[...] dans l'opinion.

Les idées pontificales qui n'ont cessé de l[...] inspirer, loin de faire peur à la masse des salarié[...] trouvent auprès d'elle audience de plus en pl[...] large. On a comme l'impression d'une interve[...]tion providentielle venant, au point critique, infl[...]chir les événements et redresser les âmes dans [...] sens de la vérité.

Victoire tout ensemble de la doctrine et [...] l'action militante !

---

— *Le Cœur immaculé de Marie, miroir de notre f[...] source de toute grâce*, par un moine Bénédictin. [...] Vol. 16,5 × 20,5 cm., 121 pages, 80 francs. Editio[...] « Lyra Dei », dépôt 66, rue Bonaparte, Paris, VI[...]

Le but essentiel de ce livre est de mettre en val[...] le rôle de Marie dans notre destinée surnaturell[...] dans ce miroir mystique du Cœur immaculé de [...] Vierge, l'auteur nous fait voir les mystères les pl[...] profonds de notre foi. Des notes aussi importan[...] à elles seules que le reste du volume se rapport[...] à des enseignements patristiques quelque peu oubli[...] et contiennent l'explication, à l'aide des Liv[...] saints commentés par les Pères, de certains poi[...] de théologie (mariage au paradis, grâce habitue[...] péché originel, prédestination, motif de l'Incarn[...]tion, etc.) difficiles ou controversés. Le livre s'adre[...] à des lecteurs déjà bien au courant de leur religi[...]

— *Revue de philosophie. Année 1946. L'existentialism[...]* par F. Cayré, M. de Corte, P. Descoqs, D. Dubar[...] R. Jolivet, G. Thibon, R. Verneaux. — V[...] 16,5 × 25,5 cm., 200 pages, 255 frans. P. Téq[...] 82, rue Bonaparte, Paris, VI[e]. 1947.

Ce cahier de la *Revue de philosophie* traite exc[...]sivement de l'existentialisme, mouvement de pen[...] contemporain qui a envahi le roman, la scène, [...] magazines illustrés et plus ou moins dérouté [...] mal d'esprits inquiets. On y trouve un ensemble [...] travaux qui confrontent l'existentialisme tapag[...] et athée de Sartre avec ses sources, qui le compar[...] à la philosophie spiritualiste de Gabriel Mar[...] qui l'étudient dans ses thèses les plus importan[...] sur Dieu, sur l'être, sur le sens de la vie. On not[...] en particulier le travail du R. P. Cayré rapproch[...] (affinités et divergences doctrinales) l'existentialis[...] de la pensée augustinienne, le travail du R. P. Pe[...] Descoqs, S. J., réfutant avec vigueur l'athéisme [...] Sartre, celui de M. Verneaux dénonçant les éq[...]voques et les confusions que recèle l'emploi de[...] notion d'*absurde* par beaucoup d'existentialis[...] Ce recueil d'information et de critique est à lire [...] ceux qui désirent connaître et juger sainement [...] principales formes de l'existentialisme françai[...]

# La question de l'enseignement chrétien en Argentine

## La nouvelle loi sur l'éducation reflète-t-elle l'idéal catholique ?

*Le Centre d'information* Pro Deo (*C. I. P.*) *du* 16 *août* 1947, *se posait la question :* La nouvelle loi sur l'éducation en Argentine reflète-t-elle l'idéal catholique en matière d'éducation ? *Et voici sa réponse :*

La loi sur l'éducation religieuse dans les écoles publiques que le Parlement argentin a votée il y a quelques mois suscite encore beaucoup de controverses dans les journaux du pays ; on en cherche toute la signification et on essaie d'en mesurer les effets. Le problème dépasse en importance la portée purement locale qu'on serait tenté de lui accorder, parce qu'il comporte en lui-même la question épineuse des relations entre les catholiques et l'Etat en matière d'éducation. On peut conclure des conférences récentes tenues par l'association des éducateurs aux Etats-Unis que ce problème est loin d'être résolu dans le pays, surtout en ce qui regarde l'utilisation des fonds publics pour fin d'éducation religieuse. L'expérience qu'on tente actuellement en Argentine jette une nouvelle lumière sur le problème et on en fera certainement mention dans le débat américain sur le même sujet, puisque la loi passée par le Parlement argentin, avec l'appui des catholiques, semble refléter leur désir sur le sujet. Mais la question demeure : la loi argentine reflète-t-elle vraiment l'idéal catholique en matière d'éducation?

**1. La loi argentine, en introduisant l'instruction religieuse dans les écoles publiques, a reçu l'appui des catholiques, parce qu'elle reconnaît le besoin de l'éducation religieuse et morale.**

La majorité du peuple argentin est catholique, mais le système d'éducation qui a prévalu depuis 1884 ne tenait aucun compte de l'éducation religieuse. Les écoles publiques, qui jouissent pour ainsi dire d'un véritable monopole, se disaient neutres officiellement. Elles ont donné — les résultats qu'un tel système apporte, — l'indifférence religieuse chez les élèves devant la religion et les problèmes dont est tissée la vie de tous les jours.

La plupart des catholiques en Argentine vont aux écoles publiques, mais la hiérarchie catholique s'est toujours fermement opposée à ce système, depuis qu'on l'a imposé au siècle dernier. Cette opposition, cependant, n'a pas donné grand résultat. Il a fallu attendre jusqu'en 1943, lors de la Révolution, pour voir s'opérer un changement presque radical dans le système d'éducation des écoles publiques.

Cette année-là, par un décret spécial, le gouvernement révolutionnaire inaugura les cours d'enseignement religieux dans les écoles publiques. On a toutes les raisons de croire que ce décret avait pour principal motif le désir de se gagner la sympathie des catholiques. Le gouvernement de M. Peron lui a donné force de loi.

Les catholiques ont accordé leur entière adhésion à la loi et la hiérarchie catholique affirme ses positions en établissant que les parents ont le droit à une éducation catholique pour leurs enfants et qu'en conséquence les écoles publiques se doivent de donner cette éducation puisqu'elles sont en général les seules écoles disponibles au pays. Les catholiques ne sont pas entrés en désaccord sur l'objet même de la loi, mais bien sur les motifs qui ont pu l'inspirer ; on craint en certains milieux que le gouvernement Peron ne l'ait promulguée qu'avec l'intention de gagner à sa cause les catholiques. Une des autorités les plus importantes en Argentine, le cardinal Caggiano, évêque de Rosario, indiquait récemment que les catholiques se devaient de soutenir la loi, en toute conscience, sans pour cela donner leur appui intégral au gouvernement Peron.

**2. Tout en se réjouissant de la nouvelle loi, les catholiques font remarquer que l'enseignement religieux dans les écoles publiques en Argentine ne doit pas tomber sous le contrôle absolu de l'Etat.**

Les conditions politiques spéciales où la nouvelle loi est mise en application, légitiment en quelque sorte les craintes qu'on exprime de part et d'autre. On sait très bien que des motifs politiques l'ont inspirée. La Chambre des députés a beaucoup discuté la loi et en a indiqué les dangers particulièrement en ce qui concerne les articles de la loi où l'on spécifie que ceux qui dispenseront l'enseignement de la religion catholique seront nommés par le gouvernement sur le choix qu'en feront les autorités religieuses. « L'autorisation de l'Eglise » a soulevé une forte opposition de la part du député nationaliste, Colom.

Il condamne cette intervention de l'Eglise comme étant une dérogation à l'autorité de l'Etat qui se voit ainsi privé de la liberté de choisir ses serviteurs. Bref, ce député maintient que l'autorité de l'Etat demeure absolue même en matière d'enseignement religieux. La religion ne serait plus alors qu'un instrument pour l'Etat.

C'est ce danger que vient de signaler la revue catholique, « Ordon Cristiano », dans un article que signe Jaime Potenzo. Il écrit que l'éducation religieuse confiée à l'Etat est dommageable et à la religion et à l'Etat. L'Etat s'identifie ainsi avec l'absolu en revendiquant le droit d'enseigner la religion ; il devient par le fait même un Etat totalitaire.

Le système scolaire, qui prévaut en Argentine à l'heure actuelle, prête beaucoup à ce pouvoir absolu. Constitué sur le modèle du système d'éducation en France, il est très centralisé et relève presque complètement de l'Etat. Ainsi, si l'éducation religieuse se donne uniquement dans les écoles publiques que contrôle l'Etat, l'enseignement religieux lui-même deviendra soumis à l'Etat qui, au besoin, pourrait le faire servir à ses fins. En face de ce danger, des écrivains catholiques, tels que Potenzo, affirment que la nouvelle loi, tout

en marquant une grande amélioration, n'en constitue pas moins un danger qu'il est prudent de surveiller.

**3. La loi argentine, en établissant un cours religieux, est loin de l'idéal catholique qui veut une éducation entièrement chrétienne.**

Tout en accordant à la loi leur appui, les catholiques ne croient pas qu'elle résolve tout à fait le problème de l'éducation religieuse. La loi accorde au moins un cours d'instruction religieuse aux étudiants catholiques. Mais il ne faut pas oublier qu'un cours de religion ne suffit pas à donner une éducation chrétienne, — surtout si tous les autres cours ne tiennent aucun compte de la religion ou même s'opposent aux principes chrétiens ; en l'occurrence, le cours religieux ne ferait que corriger un peu l'influence néfaste des autres cours.

Une éducation vraiment chrétienne comporte, d'après l'Encyclique du Pape Pie XI, *Divini illius Magistri* (1929), un enseignement de la vérité, symbole de l'esprit qui doit imprégner tous les cours nécessaires à la formation morale et intellectuelle de l'homme. C'est pour cette raison que le chef et publiciste du parti chrétien démocrate, le Dr Alberto Duhau, déclarait : « La loi sur l'éducation religieuse que le Congrès vient de ratifier ne satisfait pas entièrement les catholiques argentins.

L'idéal de l'éducation chrétienne que les catholiques du pays ambitionnent est contenu dans le projet de liberté d'éducation que le ministre de l'Instruction publique, le Dr Celestino I Marco avait tracé en 1936. Il accordait le droit des catholiques à leurs écoles et leur reconnaissait en plus une certaine part des fonds publics pour subvenir à leur entretien, selon le principe établi en Belgique par la loi sur l'éducation votée en 1914. Un tel système, d'après les mots mêmes du Dr Horacio Marco, qui collabora au projet, donnerait aux catholiques argentins la possibilité « de donner aux élèves une formation spirituelle et intellectuelle complète » comme celle qu'on donne à Louvain, Innsbruck et autres institutions semblables, comme il y en a aux Etats-Unis.

A la lumière de cet idéal, il est facile de comprendre pourquoi les catholiques argentins considèrent la loi comme insuffisante à donner une éducation chrétienne complète. Cette loi ne diminue en rien le monopole que l'Etat détient dans le domaine de l'éducation. Elle n'accorde pas aux catholiques le droit d'avoir leurs propres écoles où l'on pourrait dispenser une éducation religieuse intégrale. La loi argentine, tout en ayant l'appui des catholiques, est loin de réaliser l'idéal catholique en matière d'éducation.

---

— *Archbishop Stepinac, the man and his case*, par ANTHONY HENRY Count O' BRIEN of THOMOND. — Vol. 12,5 × 18 cm., 84 pages. The Standard, Dublin.

Cette brochure illustrée retrace, à l'aide de documents, l'action de l'archevêque de Zagreb, durant la guerre, son arrestation, son procès et sa condamnation inique dans les derniers mois de 1946, la réaction produite dans les milieux catholiques et non-catholiques du monde entier par les actes sectaires et violemment persécuteurs du gouvernement Tito en Yougoslavie.

# ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

## SEPTEMBRE 1947

JEUDI 25. — La deuxième journée du Congrès national thérésien est consacrée à l'étude de « Sainte Thérèse et l'Evangile », thème développé par les rapports du R. P. Decout, S. J. ; de Mgr Martin ; de M. l'abbé Combes, professeur à l'Institut catholique de Paris ; du R. P. Marie-Lucien, O. F. M.

— A l'American Club de Paris, M. Ramadier, président du Conseil, après avoir rappelé les liens qui unissent la France et les Etats-Unis, déclare que la France a besoin de blé et de charbon, et aussi de dollars pour les payer.

— Près de *Villeneuve-sur-Lot*, une rébellion au camp d'internement de Carrère favorise l'évasion de 73 internés.

A L'ÉTRANGER. — Aux *Etats-Unis*, au cours d'une conférence de presse, le président Truman demande aux Américains d'économiser les vivres pour assurer l'aide alimentaire maxima à l'Europe. Il annonce la création d'un Comité spécial des vivres.

VENDREDI 26. — « Sainte Thérèse et l'Eglise » : voilà quel est le thème de la troisième journée du Congrès national thérésien, qui est développé par Mgr Paravy, vicaire capitulaire de Chambéry ; par le R. P. Philippon, O. P. ; par M. le chanoine Moreau, supérieur du Séminaire de Bayeux ; par Mgr Augros et Mgr Chappoulie.

— Le Conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Vincent Auriol, adopte un vaste plan d'ensemencement de blé et de seigle : les producteurs devront emblaver autant de blé qu'en 1938-1939.

A L'ÉTRANGER. — A *Lake-Success*, devant la Commission de la Palestine de l'O. N. U., M. Creech Jones, ministre britannique des Colonies, déclare que la Grande-Bretagne accepte l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête de l'O. N. U. sur la Palestine et qu'elle retirera ses troupes de Terre Sainte si un règlement satisfaisant n'intervient pas à l'O. N. U.

SAMEDI 27. — La quatrième journée du Congrès national thérésien s'ouvre au Palais de Chaillot par les conférences sur « Sainte Thérèse et l'Action catholique », faites par M. Levassor-Berrus, prêtre de Saint-Sulpice, et par NN. SS. Courbe et Rœder. Dans la soirée, au Parc des Princes, en attendant l'arrivée des restes vénérés de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, 20 000 spectateurs assistent à un jeu scénique de Henri Brochet : *Le grand jeu des vertus de la petite sainte Thérèse*.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, à l'Assemblée constituante italienne, au cours d'un grand débat ouvert hier, qui met en jeu le sort du quatrième Cabinet de Gasperi, M. Saragat, prenant la parole après MM. Togliatti et Nenni, brise les espoirs communistes d'une coalition de gauche, qui avait l'intention de s'emparer du pouvoir avant les élections.

— A *Jérusalem*, mort de S. Exc. Mgr Barlassina, patriarche latin de Jérusalem. Né à Turin, le 30 avril 1872, prêtre le 22 décembre 1894, il était élu évêque titulaire de Capharnaüm et auxiliaire à Jérusalem le 9 août 1918. Nommé administrateur apostolique de Jérusalem, 16 décembre 1919, il en était promu patriarche le 8 mars 1920. Il était assistant au Trône pontifical.

DIMANCHE 28. — Une Messe pontificale à Notre-Dame, célébrée par S. Em. le cardinal Suhard, clôture à Paris le Congrès national thérésien. Toute la journée, la châsse de sainte Thérèse reste exposée à la vénération des fidèles.

— *La Croix* annonce la mort aux Etats-Unis du savant P. Lecomte de Nouy. Parti d'étude

purement techniques sur les solutions colloïdales, il a étudié, à la lumière des plus récentes données de la science, le problème de la destinée humaine. Dans les trois ouvrages qu'il consacre à cette étude : *L'homme devant la science* (1939), *L'avenir de l'esprit* (1941), *La dignité humaine* (1944), la discontinuité de l'évolution l'amène à conclure à la nécessité d'une intervention extérieure et d'une sorte de finalité dans l'évolution.

— Le 60e anniversaire du syndicalisme chrétien (1887-1947) est fêté au Sacré-Cœur de Montmartre, sous la présidence de S. Exc. Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique, en présence d'importantes personnalités du mouvement.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* publie la nomination de Mgr Sébastien Fraghi, notaire à la Congrégation du Saint-Office, au siège métropolitain d'Oristano.

LUNDI 29. — *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de M. le chanoine Henri Brault comme évêque de Saint-Dié. Né à Paris en 1894, prêtre en 1921, en 1934 supérieur des Missionnaires diocésains de Paris.

Et celle de M. le chanoine Félix Guiller comme évêque de Pamiers. Né en 1901, à Campbon, diocèse de Nantes, ordonné prêtre en 1928, supérieur de l'externat des Enfants nantais, vicaire général à Nantes depuis mai 1946 et directeur de l'enseignement diocésain.

— A *Lourdes*, dans ses séances du 20 au 29 septembre 1947, le Bureau des Constatations a eu à examiner de nombreux malades, qui signalaient des modifications favorables dans leur état. Un seul cas a été retenu : celui de l'enfant Gérard B..., de Saint-Pol-sur-Mer, âgé de 8 ans 1/2, atteint de choroïdite et atrophie optique bilatérale.

— Commencé à Paris, le Congrès national thérésien se poursuit à *Lisieux*, où S. Em. le cardinal Suhard préside les premières Vêpres solennelles de la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et la bénédiction de deux cloches dédiées à sainte Thérèse, patronne des Missions et patronne de la France.

A L'ÉTRANGER. — En *Syrie*, M. Djemil Mardam, président du Conseil, présente la démission du Cabinet.

— Aux *Etats-Unis*, le président Truman, après avoir réuni les principaux leaders parlementaires, tient une importante conférence de presse, dans laquelle il déclare : « Il faut trouver les moyens d'aider la France et l'Italie à survivre à cet hiver critique et à rester des nations libres et indépendantes. »

— A *Londres*, publication du remaniement ministériel. Sir Stafford Cripps redevient ministre des Affaires économiques, et M. Harold Wilson, âgé de 31 ans, devient ministre du Commerce et membre du Cabinet.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination au siège de *Litomerice* (Bohême, Tchécoslovaquie) du R. P. Etienne Trochta, Salésien de Saint-Jean Bosco.

Et celle de M. l'abbé Dirichs (Ferdinand), au siège de Limbourg (province de Hesse-Nassau, Prusse).

MARDI 30. — A *Lisieux*, clôture du Congrès national thérésien. LL. EEm. les cardinaux Liénart, Suhard et Petit de Julleville président les cérémonies du cinquantenaire de la mort de sainte Thérèse.

— A *Verdun*, où régnait depuis deux semaines une grande effervescence autour de deux péniches de sucre bloquées par des manifestants, la troupe est intervenue et a réussi, sans effusion de sang, à dégager les camions où a été rechargée la cargaison et à les acheminer vers la zone d'occupation américaine en Allemagne, où elle est destinée aux troupes américaines et non aux Allemands.

## OCTOBRE 1947

MERCREDI 1er. — Après un important Conseil des ministres, tenu sous la présidence de M. Vincent Auriol, à l'Elysée, le porte-parole du gouvernement déclare que des mesures draconiennes vont être prises pour assainir nos finances. Un vaste projet de réforme fiscale est à l'étude.

— A *Lille*, dans la crypte de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille, se déroule, en présence de S. Em. le cardinal Liénart, la cérémonie de la reconnaissance des restes des serviteurs de Dieu : Philibert Vrau, mort le 16 mai 1905, à l'âge de 75 ans, et Camille Feron-Vrau, mort le 31 mars 1908, à l'âge de 77 ans.

— A *Paris*, clôture du Congrès de l'entente mondiale des femmes pour la paix, ouvert depuis le 28 septembre, à la Maison de l'U. N. E. S. C. O.

— En *Cochinchine*, le général Xuan est chargé de former le nouveau Cabinet.

A L'ÉTRANGER. — A *Flushing-Meadows*, à l'O. N. U., le Canada et l'Argentine sont élus sans difficulté au Conseil de sécurité, en remplacement de l'Australie et du Brésil, les autres sièges restent à élire, la Pologne, l'Ukraine et les Indes n'ayant pas eu la majorité requise. Les cinq ex-satellites de l'Allemagne : l'Italie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Finlande ne sont pas encore admis.

— De *Washington*, on annonce la reprise des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Bulgarie, et la nomination de M. Heath comme ministre américain à Sofia.

— D'*Athènes*, on confirme officiellement la création d'un état-major gréco-turc, sous contrôle américain.

— A *Belgrade*, ouverture du procès de M. Dragoljub Jovanovitch, professeur d'Université et leader du parti paysan yougoslave, arrêté en mai dernier sous l'inculpation d'avoir travaillé pour le compte d'un gouvernement étranger.

— La Tchécoslovaquie ratifie les traités de paix avec les cinq satellites de l'Allemagne.

— A *Macerata* (Italie), mort de S. Exc. Mgr Argnani (Dominique), év. de Macerata et Tolentino. Né à Brisighella, au dioc. de Faenza, 25 sept. 1880, vic. gén. à Faenza, prélat de Sa Sainteté, élu év. de Conversano, 30 sept. 1931 ; transféré 15 juin 1935.

— Aux *Indes*, les pays des cinq fleuves : Gange, Jumma, Beas, Sutlodch et le Ravi, sont ravagés par les inondations ; la ville de Lahore a particulièrement souffert.

JEUDI 2. — *La Croix* publie la nomination à la dignité de prélat de Sa Sainteté de M. le chan. Jean-Marie Annat, chargé des œuvres de presse à Pau, et celle de M. le chan. Pierre-Augustin Costedoat, curé de Saint-Pierre et archiprêtre d'Orthez.

— Le *Journal Officiel* publie un décret aux termes duquel la Banque de France s'engage à consentir à l'Etat des avances provisoires à concurrence de 25 milliards, en plus des avances fixées par les conventions précédentes.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères français, rencontre le président Truman, MM. Lovett et Clayton, sous-scrétaires d'Etat, et M. Anderson, secrétaire à l'Agriculture. Dollars, blé, charbon et le problème allemand sont les thèmes essentiels des négociations franco-américaines.

— A *Londres*, ouverture de la Conférence quadripartite sur les colonies italiennes : Etats-Unis, Grande-Bretagne, U. R. S. S. et France. M. Massigli, ambassadeur de France à Londres, représentera la France à cette Conférence.

VENDREDI 3. — A *l'hôtel Matignon*, M. Ramadier, président du Conseil, préside une Conférence à laquelle assistent les trois ministres des armées et les chefs d'état-major de la Défense nationale et

des trois armées. Cette réunion a trait à la réorganisation de la Défense nationale.

A L'ÉTRANGER. — A *Lake-Success*, le délégué de l'Ukraine, M. Manouilsky, attaque la résolution américaine sur la Grèce que défend M. Spaak, délégué de la Belgique, tandis que le délégué libanais s'élève contre le partage de la Palestine, estimant que tous les avantages sont réservés aux Juifs.

— En *Hollande*, on annonce officiellement que la reine Wilhelmine abandonne provisoirement le pouvoir en faveur de sa fille unique, la princesse Juliana. La souveraine, âgée de 67 ans, a besoin d'un repos complet.

— En *Palestine*, les Arabes font la grève générale de 6 heures à 18 heures pour protester contre tout partage éventuel du pays.

SAMEDI 4. — Au *Palais de la Mutualité*, à Paris, pour son 25ᵉ anniversaire, la Fédération nationale des Syndicats et d'agents généraux d'assurances tient Congrès sous la présidence de Robert Schuman, ministre des Finances.

A L'ÉTRANGER. — A *l'hôpital de Goettingen* (*Allemagne*), mort, à l'âge de 89 ans, du professeur Max Planck, physicien allemand, auteur de la théorie des quantas et créateur de la physique moderne. Né à Kiel en 1858, directeur de l'Institut physique de Berlin, membre de l'Académie de Berlin (1894), prix Nobel de physique en 1918, membre de l'Académie pontificale des sciences depuis le 28 octobre 1936. Ouvrages : *Das Prinzip der Erhaltung der Energie* (1887) ; *Vorlesungen über Thermodynamik* (1897) ; *Einführung in die Theoretische Physik* (1926-1928) ; *De Entstehung and bisherige Entwicklung der Quantentheorie* (1920).

DIMANCHE 5. — A *Saint-Laurent-sur-Sèvre* (*Vendée*), se tient le premier grand Congrès de l'Union régionale des Amicales de l'Enseignement catholique de France. 80 000 catholiques, groupés autour des évêques de l'Ouest, affirment leur volonté d'obtenir la justice scolaire, conformément au droit inaliénable des familles.

— A *l'hippodrome de Vincennes*, le général de Gaulle s'adresse aux Parisiens. Devant des milliers et des milliers d'auditeurs, dénonçant l'abîme financier, économique et social, où le pays chancellerait avec la dictature soviétique, dont le parti communiste menace la France, le général lance un appel d'union à tous les Français, à l'occasion des prochaines élections.

— En *la basilique de La Chapelle-Montligeon*, au diocèse de Sées, sacre de S. Exc. Mgr Chorin, évêque titulaire de Polystylus, vicaire apostolique de Bangkok (Siam), par S. Exc. Mgr Pasquet, évêque du diocèse.

— D'*Hanoï*, l'ex-empereur Bao-Daï pose ses conditions de retour en Indochine. « Le Viet-Nam indépendant doit avoir sa diplomatie, son armée, ses finances, son économie », précise-t-il, et le gouvernement de la Cochinchine doit être dissous.

— Le *J. O.* signale que les travailleurs immigrés allemands en France et les prisonniers transformés en travailleurs libres peuvent demander la venue en France de leur famille.

A L'ÉTRANGER. — En *Sarre*, a lieu le referendum pour le rattachement économique avec la France. Voici les résultats : électeurs inscrits : 520 869 ; suffrages exprimés : 498 665 ; bulletins nuls : 49 159.

Ont obtenu :

Chrétiens populaires (C. V. P.) : 230 063 voix (51,17 pour 100), 28 sièges ; parti socialiste sarrois (S. P. S.) : 147 261 voix (32,78 pour 100), 17 sièges ; parti communiste (K. P.) : 37 929 voix (8,43 pour 100), 2 sièges ; parti démocrate (D. P. S.) : 34 253 voix (7,52 pour 100), 3 sièges.

— Aux *environs de Varsovie*, en Pologne, les représentants des partis communistes de neuf pays européens : l'U. R. S. S., la France, l'Italie et les six satellites de l'Union soviétique (Bulgarie, Yougoslavie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie), réunis depuis la fin de septembre dans le plus grand secret, publient aujourd'hui deux documents : 1° une déclaration sur la situation internationale, dont les inspirateurs sont les deux délégués soviétiques Jdanov et Malenkov, membres du Politburo ; 2° une résolution sur l'échange des expériences et la coordination de l'activité des partis représentés à la Conférence. Le Bureau d'information est fixé à Belgrade. Le parti communiste français était représenté par MM. Duclos et Frachon.

— A *Londres*, clôture du Congrès du parti conservateur ; comme conclusion, M. Churchill réclame des élections générales, seul moyen de maîtriser la crise britannique.

LUNDI 6. — A L'ÉTRANGER. — L'*Osservatore Romano* annonce la mort tragique du Rme P. Abbé Dom Placide Lugano, procureur général des Bénédictins olivétains. Né le 16 mai 1876 à Pozzilo Formigaro, dans la province d'Alessandria, consulteur de la Congrégation des Religieux et des Séminaires. Abbé de Santa Maria Nova depuis le 2 juillet 192[illegible].

— En *Egypte*, l'épidémie de choléra, qui sévit depuis quinze jours, s'étend à la Haute-Egypte. Une zone couvrant le tiers de la superficie de l'Egypte est désormais officiellement déclarée atteinte par la maladie.

MARDI 7. — Au cours d'une prise d'armes qui s'est déroulée mardi matin sur le *terrain d'Issy-les-Moulineaux*, la capitaine Maryse Bastié reçoit des mains de M. Maroselli, ministre de l'Air, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. La célèbre aviatrice est la première femme à recevoir cette haute distinction.

26 oct. 1947. — N° 1002. — Nouvelle série : N° 89

## Ce numéro contient :



Le numéro 1 001 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8ᵉ.